

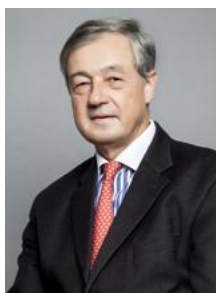


TURENNE INVESTISSEMENT
RAPPORT ANNUEL 2012





LE MOT DU GERANT



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

En 2011, je vous ai promis un tournant pour Turenne Investissement. Après des années de développement de notre portefeuille, il était temps pour nous de vous prouver la valeur de nos prises de participations en réalisant nos premières cessions.

Nous avons tenu nos engagements. Ces deux dernières années ont été riches en cessions créatrices de valeur et en nouveaux investissements prometteurs. En deux ans, nous avons réalisé quatre cessions permettant de générer plus de 8 millions d'euros de plus-value : nous avons cédé des titres dans les sociétés *Mediastay* et *Webhelp* en 2011 générant 4,2 millions d'euros de plus-value et dans les sociétés *Globe Groupe* et *Capsule Technologie* en 2012 générant 4,1 millions d'euros de plus-value.

Si notre stratégie de prises d'engagements est accompagnée de succès, c'est grâce à notre exigence dans le choix de nos investissements. Nous investissons dans des sociétés à fort potentiel, dans l'ambition de participer auprès des dirigeants à la naissance des entreprises leaders de demain.

Au cours de l'année écoulée, nous avons également poursuivi notre stratégie d'investissement avec trois nouvelles prises de participations :

- prise de participation de 0,76 million d'euros dans la société *Cevino Glass*, spécialiste des métiers du verre plat ;
- participation à l'augmentation de capital de la société *Clinidev*, spécialiste dans l'hospitalisation à domicile, pour un montant de 1,2 million d'euros aux côtés du FCPR Capital Santé 1 géré par Turenne Capital ;
- acquisition du fonds de commerce et des murs de l'hôtel Novotel Nancy pour 0,9 million d'euros via Turenne Hôtellerie, nouvelle structure créée cette année entièrement dédiée à l'investissement hôtelier.

A la suite de ces opérations, l'actif net réévalué du portefeuille de participations s'élève à 36,6 millions d'euros à fin 2012 et les plus-values latentes non comptabilisées s'élevaient à plus de 7 millions d'euros, confirmant le potentiel de croissance important de notre portefeuille.

La sous-valorisation de nos actifs par le marché reste malheureusement importante dans la conjoncture économique actuelle difficile, avec une décote de 46% au 31 décembre 2012. Nous travaillons à une meilleure reconnaissance de nos qualités par le marché et une réduction de cette décote.

Nous avons également souhaité cette année remercier nos actionnaires de nous faire confiance dans notre stratégie de création de valeur : Turenne Investissement a lancé une Offre Publique de Rachat d'Actions à un cours de 5,80 euros, en décembre dernier, qui a permis de retourner 3 millions d'euros aux actionnaires ayant participé à cette opération.

Les équipes de Turenne Investissement et moi-même continuons cette année à travailler ardemment pour servir vos intérêts. Je vous remercie de votre confiance.

François Lombard
Gérant



Sommaire

LE MOT DU GERANT	3
PRESENTATION DE TURENNE INVESTISSEMENT	5
Stratégie d'investissement	5
Turenne Investissement en quelques chiffres	6
L'EQUIPE DIRIGEANTE	7
PERFORMANCES 2012	9
UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE	11
Santé	13
Développement durable	16
Distribution spécialisée	19
Services externalisés	22
Industrie innovante	26
Hôtellerie	27
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	28
RAPPORT DE LA GERANCE	29
RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012	54
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	59
RAPPORT FINANCIER 2012	63
Bilan actif	63
Bilan passif	64
Compte de résultat	65
Annexes des comptes annuels	66
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	87
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	89
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	89
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	90



PRESENTATION DE TURENNE INVESTISSEMENT

Créée en 2006, Turenne Investissement est une société de capital développement qui investit et désinvestit avec les fonds gérés par Turenne Capital.

C'est une société en commandite par actions régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext depuis le 5 décembre 2006.

Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa

situation nette comptable soient constitués de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

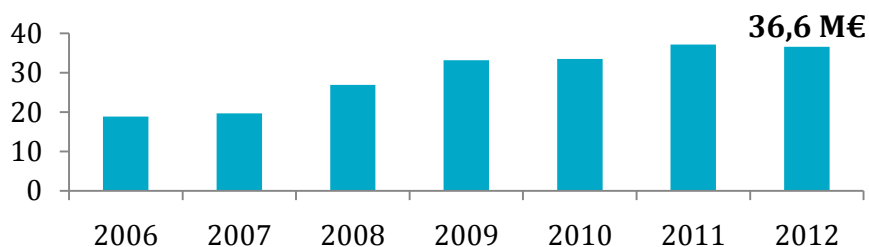
Turenne Investissement a pour vocation d'accompagner, en tant que seul investisseur ou investisseur de référence, les PME en forte croissance. Essentiellement non cotées, Turenne Investissement accompagne ces entreprises au potentiel important et participe à leur développement pour qu'elles deviennent leaders dans leurs secteurs.

Turenne Investissement se positionne dans les six secteurs de spécialisation suivants :

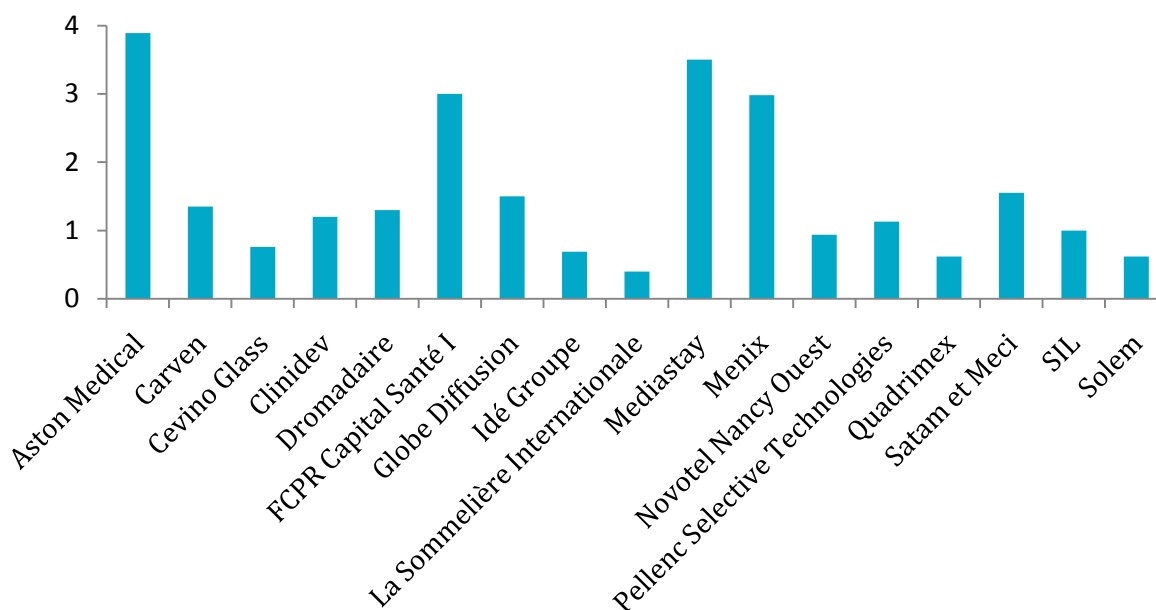
- Santé,
- Développement durable,
- Services externalisés,
- Distribution spécialisée,
- Industrie innovante et
- Hôtellerie.

TURENNE INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

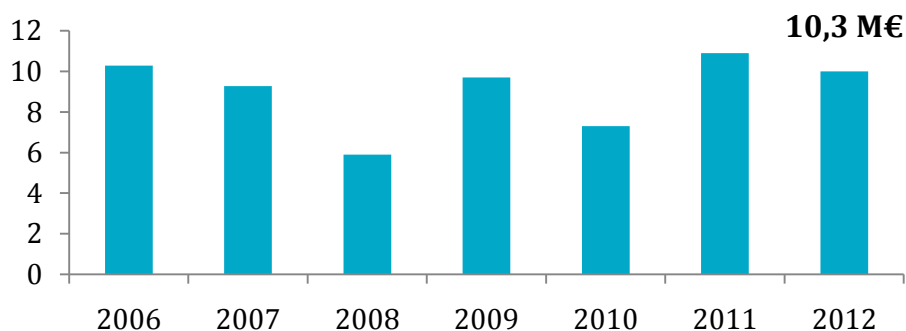
Evolution de l'ANR : progression annuelle de plus de 10% de la valeur du patrimoine en 2012



Un portefeuille total de 17 participations d'une valeur totale de 26,4 millions d'euros



Une trésorerie disponible conséquente pour accompagner les entreprises en croissance



L'EQUIPE DIRIGEANTE

Turenne Investissement a signé avec Turenne Capital un contrat de conseil en investissements prévoyant, entre autre, la fourniture de conseils relatifs aux opérations d'investissement et de désinvestissement et à la gestion de la trésorerie.

Forte d'une équipe complémentaire de 19 personnes, dont 12 professionnels de l'investissement, Turenne Capital possède une équipe complémentaire dans laquelle chaque membre apporte son expérience et sa formation dans une approche collégiale du processus décisionnel.



François Lombard
Président et Directeur Général - Fondateur de Turenne Capital
Membre du Comité de Direction
ESSEC – MBA Wharton
DG d'Epargne Partenaires
Directeur Adjoint chez CDC Participations
Investisseur à la SFI (Banque Mondiale)

Olivier Motte
Directeur Général Délégué
Membre du Comité de Direction
Dauphine – MBA HEC – Titulaire du DECS
Responsable du marché corporate de la banque commerciale et d'investissement d'HSBC France
Président Directeur Général de la Banque de Baecque Beau, filiale du groupe HSBC



Hubert Michalowski
Directeur Général Adjoint
En charge du Pôle Capital Développement Innovant et membre du Comité de Direction
Ingénieur Arts & Métiers (ENSAM) – MBA IAE Aix-en-Provence
Directeur d'Investissement – Groupe Banque Populaire
Directeur de Fonds d'Investissement à la SPEF (Naxicap)
Directeur chez PLS Venture

Benoît Pastour
Directeur Général Adjoint
En charge du Pôle Capital Développement et Transmission et Membre du Comité de Direction
Maîtrise de Sciences économiques Paris II – IESEG Lille
Responsable de l'activité de Financement LBO au Crédit Agricole
Directeur des Participations chez Vauban Partenaires



Marie Desportes
Directeur Associé
Membre du Comité de Direction
IEP Bordeaux – Master ESCP – DEA Dauphine
Directeur Financier groupe de distribution automobile
Directeur de Participations Epargne Partenaires
Directeur Financier pôle Chimie, Groupe Total en Chine

Benjamin Altaras
Directeur Turenne Hôtellerie

IEP Lille

Audencia Nantes

Groupe Accor entre 2005 et 2012 :

- Gestion d'actifs hôteliers entre 2009 et 2012

- Développement hôtelier : montage d'opérations de développement



François Picarle
Directeur d'investissement

Ecole Supérieure d'Optique – MBA IAE Paris

Ingénieur R&D chez Valeo

Ingénieur chercheur pour la NASA à Washington DC

Quentin Jacomet
Directeur d'investissement

EM Lyon – DESS de Droit des Affaires Paris II

Chargé d'Affaires Senior chez Avenir Entreprises

Chargé d'Affaires chez IDF Capital



Alexis de Maisonneuve
Chargé d'Affaires

MSG Finance Dauphine

Mastère spécialisé d'Ingénierie Financière EM Lyon

Analyste financier chez Audacia

Analyste M&A chez Close Brothers (DC Advisory)

Aurélié Viaux
Chargée d'Affaires

MSG Finance Dauphine

Mastère spécialisé d'Ingénierie Financière EM Lyon

Première expérience chez BNP Paribas Wealth Management



Stéphane Saudo
Chargé d'Affaires

HEC Paris

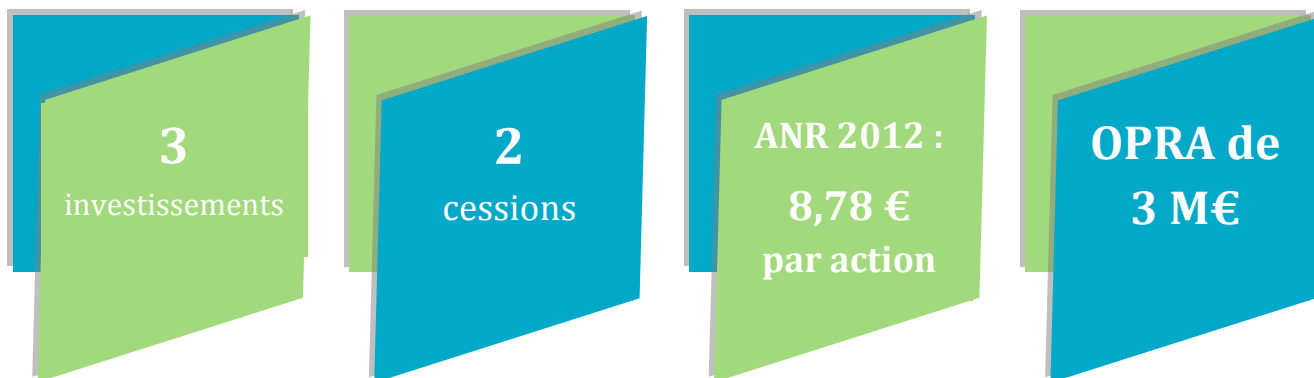
Directeur Adjoint chez LD&A Corporate Finance

Chef de projet chez Lastminute.com

Analyste Equipe Expansion / Acquisition chez Carrefour Americas

Analyste Financement de projets chez Dexia

PERFORMANCES 2012



Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2012.

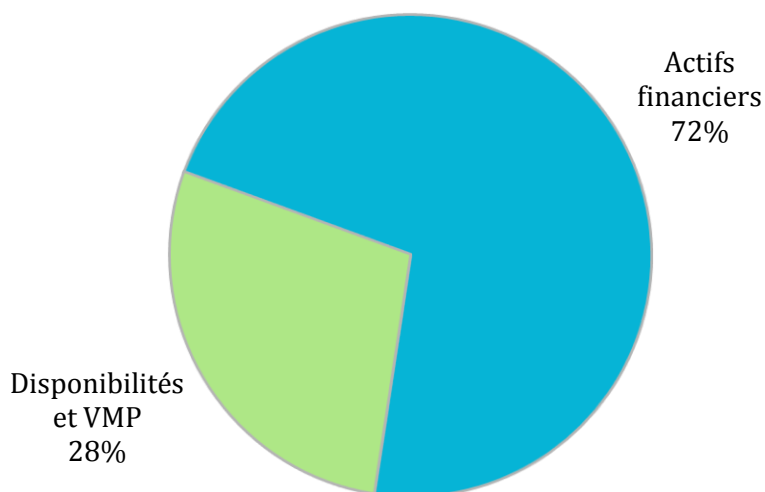
L'actif net réévalué (ANR) au 31 décembre 2012 (part des commanditaires) s'élève à 36,59 millions d'euros, soit 8,78 € par action, contre 7,94 € par action au 31 décembre 2011. Il est en progression de plus de 10% par rapport au 31 décembre 2011.

Sur la base du cours de 4,80 € au 31 décembre 2012, l'action Turenne Investissement présente une décote de 45 % par rapport à la valeur de ses actifs (cours / ANR).

Politique de retour à l'actionnaire : Offre Publique de Rachat d'Actions

Afin de faire bénéficier les actionnaires de sa politique de création de valeur, Turenne Investissement a lancé une Offre Publique de Rachat d'Actions en décembre 2012, au prix de 5,80 euros par action. Cette opération, portant sur 517 000 titres, soit 11% du capital, a permis de retourner 3 M€ aux actionnaires qui ont participé à l'opération.

Au 31 décembre 2012, l'actif de Turenne Investissement est composé de :



En 2012, Turenne a réalisé 3 nouveaux investissements :



Investissement de 0,76 M€ dans la société Cevino Glass (Le Kap Verre et Les Miroiteries Dubrulle), présente dans les métiers du verre plat (transformation et pose).

CLINIDEV

Participation en octobre 2012 à l'augmentation de capital de la société Clinidev à hauteur de 1,2 M€ aux cotés du FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital.



Turenne Investissement a acquis le fonds de commerce et les murs de l'hôtel Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles, membre du Groupe Accor, pour un montant de 0,9 M€ en décembre 2012, aux côtés d'autres fonds gérés par Turenne Capital.

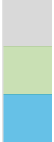
Et deux cessions créatrices de valeur :



La participation dans Globe Groupe a été cédée, avec une plus-value de 1,26 M€ et un retour sur investissement (TRI) sensiblement supérieur à 25%.



La cession de la société Capsule Technologie a quant à elle généré une plus-value de 3,2 M€ et un TRI proche de 30%.



UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE

Le portefeuille de Turenne Investissement est composé de 17 sociétés positionnées dans 6 secteurs complémentaires, pour une valorisation globale de 25,86 M€.

Santé

Valeur du portefeuille : 11,07 M€

Avec 215 milliards¹ d'euros de dépenses de santé courantes en France en 2010 et 1,21 milliards d'euros² investis en capital risque en 2010, la Santé suscite un intérêt croissant de la part des investisseurs.

Turenne Investissement gère aujourd'hui 3 sociétés dans le secteur de la santé (Aston Medical, le groupe Menix composé des sociétés Dediene, Serf et Tekka, et Clinidev), ainsi qu'un fonds géré par Turenne Capital, le FCPR Capital Santé 1, dont l'objectif est d'accompagner des entreprises matures dans les domaines des dispositifs médicaux, des soins à la personne ou des logiciels médicaux.

L'objectif de Turenne Investissement est de devenir l'acteur de référence dans le financement et l'accompagnement des dirigeants de sociétés en développement du secteur de la Santé.

Développement durable

Valeur du portefeuille : 3,3 M€

Turenne Investissement a investi dans 3 sociétés dans un secteur d'actualité prometteur et à fort potentiel. Avec des sociétés leader dans leurs domaines, le tri sélectif des déchets (Pellenc Selective Technologies), le comptage industriel et

transactionnel de produits pétroliers et d'hydrocarbures gazeux et liquides (Groupe Countum avec les sociétés Satam et Meci); et la fabrication de solution de téléassistance (Solem), Turenne Investissement s'engage dans une démarche durable.

Services externalisés

Valeur du portefeuille : 7,99 M€

Avec 5 sociétés dans le secteur des services externalisés, Turenne Investissement se diversifie dans un secteur spécialisé avec des entreprises à fort potentiel et des domaines d'activité tels que le e-commerce et le marketing terrain.

Distribution spécialisée

Valeur du portefeuille : 2,37 M€

Avec des sociétés aux secteurs aussi variés que la mode (Carven), les caves à vins (La Sommelière) ou encore les produits chimiques (Quadrimex), Turenne Investissement souhaite accompagner des entreprises à forte valeur ajoutée dans leur développement.

Industrie innovante

Valeur du portefeuille : 0,76 M€

Ce nouveau secteur dans le portefeuille de Turenne Investissement comprend une société, Cevino Glass, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage. Turenne souhaite poursuivre ses investissements dans ce domaine à fort potentiel.

¹ Rapport Santé 2010

² Rapport Afic 2011

Hôtellerie

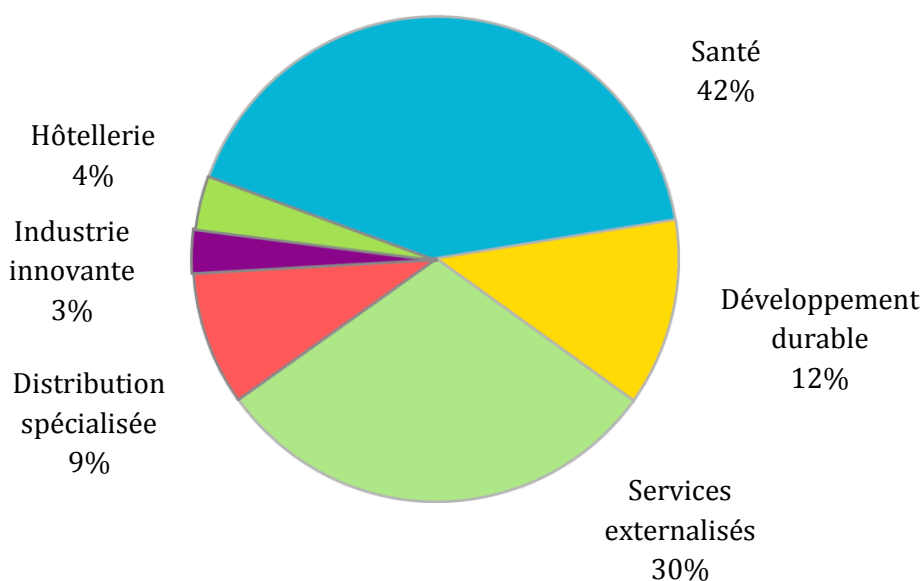
Valeur du portefeuille : 0,94 M€

En 2012, Turenne Capital a créé Turenne Hôtellerie, une structure dédiée à l'investissement hôtelier, secteur offrant de belles perspectives de croissance, et a acquis dans le même temps le fonds de

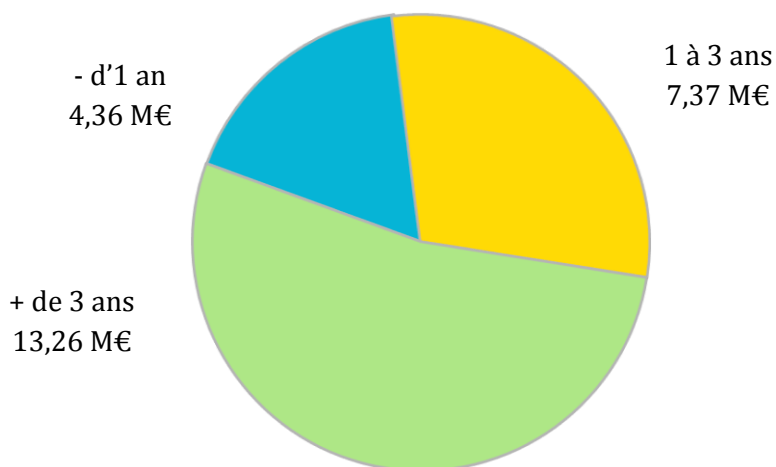
commerce et les murs du Novotel Nancy Ouest.

L'objectif de Turenne Hôtellerie est de poursuivre les investissements dans ce domaine afin d'avoir un portefeuille d'une quinzaine d'actifs hôteliers en propriété, des hôtels d'affaires situés dans les grandes villes, principalement en France.

Répartition du portefeuille Turenne Investissement



Répartition par secteur



Répartition par durée de détention



La société Aston Medical est un acteur significatif du marché de l'orthopédie en France. L'entreprise conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques d'épaule, de hanche et de genou. La capacité d'innovation de la société et les différents développements effectués ces dernières années lui permettent de disposer aujourd'hui d'une gamme complète et de proposer des produits différenciant.

L'ambition de la société est d'asseoir un positionnement fort sur le marché mondial de l'épaule, avec une croissance annuelle de plus de 10%, notamment grâce au développement récent d'une solution de guide de pose personnalisé inédit pour la chirurgie de l'épaule, qui permet d'offrir une solution globale pour cette articulation.

Aston Medical a déjà initié des approches commerciales auprès d'acteur locaux et dispose aux Etats-Unis d'une équipe de chirurgiens référents reconnus. L'obtention de l'agrément FDA sur sa prothèse d'épaule inversée fin 2011 a permis à la société de commencer la commercialisation de ce

EN BREF

Date de création : 1999
Activité : implants orthopédiques
CA 2012 : 10,7 M€
Effectif : 56
@ : www.aston-medical.com
Montant investi : 3,89 M€

produit innovant sur le territoire nord-américain en 2012.

Aston Medical réalise 90% de son chiffre d'affaires en France. La croissance 2013 est portée par un développement plus volontariste à l'export, notamment sur le marché nord-américain qui présente un très fort potentiel de croissance, compte tenu de la taille du marché, des prix de vente très supérieurs aux prix français, et de la montée en puissance des deux concepts d'épaule inversée et de double mobilité. Le recrutement d'un responsable dédié à l'export va permettre de développer cette stratégie en 2013.



FCPR Capital Santé 1



Le FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital, est dédié à l'investissement dans le secteur de la Santé. Il a pour objectif d'accompagner les dirigeants des entreprises en croissance du secteur de la Santé en investissant dans des opérations de développement des entreprises et/ou de reconfiguration de leur capital.

Au travers de tickets compris entre 3 et 10 M€, le fonds cible des PME indépendantes de taille moyenne (de 10 à 100 M€ de valorisation) qui bénéficient déjà d'un

modèle économique confirmé. Le FCPR Capital Santé 1 est notamment intervenu pour accompagner la stratégie de développement de Clinidev en apportant les ressources nécessaires au déploiement de ses activités.

L'objectif du Fonds Capital Santé 1 est de constituer un portefeuille de 8 à 12 sociétés diversifiées en termes de positionnement sur le secteur de la Santé.

CLINIDEV

EN BREF

Date de création : 2008
Activité : soins à domicile
CA 2012 estimé : 5,6 M€
Effectif : 21
Montant investi : 1,2 M€

Clinidev est une société spécialisée dans la prise en charge des patients à leur domicile principalement dans les domaines suivants :

- oncologie (65% de son activité)
- gériatrie (20% de l'activité)
- rééducation neurologique et orthopédique (15% de l'activité)



Le personnel médical et sanitaire de la société, disponible 24/24h et 7/7j, prend en

charge le patient et coordonne les soins avec les professionnels libéraux extérieurs (infirmiers, kiné et auxiliaires de vie).

En octobre 2012, le fonds Capital Santé 1, géré par Turenne Capital, et Turenne Investissement ont participé avec le dirigeant à une opération visant à poursuivre le développement de la société.

Clinidev a vu son activité progresser de près de 10 % au cours de l'exercice 2012 et dispose de solides perspectives de développement pour l'exercice 2013, avec notamment la duplication de son modèle vers d'autres structures.



Issu du rapprochement entre SERF et Dediennne Santé en juin 2009, le Groupe MENIX est un acteur spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de prothèses orthopédiques (hanche et genou) et d'implants dentaires.

Rendue possible par Turenne Capital Partenaires, cette opération de rapprochement a été source de synergies importantes entre les deux sociétés toutes deux spécialisées dans le domaine des prothèses orthopédiques. SERF a ainsi apporté son savoir-faire dans la conception de prothèses et d'implants dentaires et Dediennne, sa technique d'usinage notamment des matériaux plastiques et métalliques.

EN BREF

Date de création : 2009

Activité : implantologie médicale

CA 2012 estimé : 35 M€

Effectif : 230

@ : www.serf-dediennesante.com

Montant investi : 2,98 M€



En juin 2012, le Groupe MENIX a poursuivi sa stratégie de développement en réalisant une reprise des actifs de la société TEKKA, numéro deux français des implants dentaires. Fondée en 2000, la société TEKKA est un acteur spécialisé dans la conception et la fabrication de prothèses pour la chirurgie maxillo-faciale et des implants dentaires. La reprise de Tekka, qui a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 15 M€, a permis ainsi de consolider l'activité dentaire du Groupe.

La poursuite du développement du Groupe par croissance externe lui permet d'atteindre, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 35 M€, une taille significative sur son marché et de disposer d'un savoir-faire reconnu.

DEVELOPPEMENT DURABLE



Pellenc Selective Technologies conçoit, produit et commercialise des machines d'inspection et de tri sélectif pour tous matériaux. En constante recherche, Pellenc Selective Technologies tente de trouver des solutions toujours plus efficaces au tri des déchets mais aussi de les étendre à d'autres applications.

L'activité principale de la société est le recyclage des emballages ménagers et industriels. Les technologies de l'optique constituent l'axe central autour duquel



EN BREF

Date de création : 2001

Activité : tri sélectif des déchets

CA 2012 : 20 M€ (estimé)

Effectif : 112

@ : www.pellencst.com

Montant investi : 1,13 M€

Pellenc Selective Technologies développe ses applications en matière de tri automatique. Les machines développées par la société répondent aux besoins de recyclage et à la revalorisation industrielle des déchets des différents marchés (ménagers ou municipaux, industriels et commerciaux, construction et démolition).

Pellenc Selective Technologies s'investit toujours plus loin dans le domaine du tri optique des emballages avec une technologie brevetée en 2013, l'innovation Mistral Dual Vision Spin, qui permet de détecter les matières et les couleurs et ainsi de trier des barquettes en PET à l'intérieur même d'un flux de bouteilles PET.

Pellenc Selective Technologies a ainsi reçu le Trophée de l'Innovation en novembre 2012, décerné par le Club de l'Economie de la Provence. Depuis 3 ans, les partenaires du Club de l'Economie de la Provence décernent chaque année des trophées aux entreprises les plus dynamiques du département.

Countum Group
SATAM
Metering Solutions

Countum Group
MECI
Metering Solutions

Le Groupe Countum est un spécialiste du comptage des hydrocarbures de la production à la distribution pour les plus grandes sociétés pétrolières nationales et internationales. Depuis 2009, le groupe réunit les deux sociétés Satam et Meci. Leur complémentarité et leur richesse d'expérience font de ce groupe un partenaire privilégié dans le domaine du comptage des hydrocarbures liquides et gazeux, avec des clients comme GDF-SUEZ, GRDF, Total, Exxon ou encore Shell.

Expert en métrologie des fluides carburants, Satam développe, fabrique, commercialise, maintient et rénove les systèmes de comptage destinés à la chaîne logistique des hydrocarbures. Les groupes de comptage Satam sont fabriqués en France et sont utilisés dans les dépôts pétroliers, sur les

Leader en qualité sur le marché français des solutions de comptage transactionnel dans le secteur du gaz, Meci est positionnée sur 3 activités :

- la conception de produits : calculateur de comptage transactionnel liquide, enregistreurs de données, densimètres,...
 - l'offre de solutions : applications produits (logiciels), études, conception et réalisation de systèmes, rénovation, optimisation d'installations de comptage existantes, engineering
 - la prestation de services : interventions, SAV, métrologie légale, support technique,...
- La société a lancé en 2011 un nouveau calculateur électronique dernière

EN BREF

Date de création : 2008
Activité : comptage d'hydrocarbure
CA 2012 : 19 M€
Effectif : 130
@ : www.satam.eu et www.meci.fr
Montant investi : 1,55 M€

camions citernes et les avitailleurs pour les opérations de chargement, déchargements, transferts, mélange et additivation. Satam est également fournisseur de solutions clé en main pour dépôts pétroliers, incluant la supervision de l'installation complète. La société dispose d'un large réseau de distribution assurant une présence de l'entreprise dans 55 pays au travers de 64 agents.



génération avec écran tactile, qui intègre les applicatifs métiers développés par Meci. Elle dispose d'un réseau international de 16 agents et distributeurs présents dans 15 pays. 86% des ventes sont réalisées en Europe avec une forte implantation sur le marché français, et est très présente en Afrique et au Moyen-Orient.

Le marché des équipements de comptage gazeux est un marché à bon potentiel qui devrait croître de 5 à 7% par an au cours des 10 prochaines années pour le secteur gaz naturel et de 3% par an pour le secteur pétrolier.



EN BREF

Date de création : 1984
Activité : solutions de programmation
CA 2012 : 9,7 M€
Effectif : 90
@ : www.solem.fr
Montant investi : 0,62 M€

Depuis 1984, Solem conçoit des solutions électroniques « tout-en-un » qui intègrent équipements, logiciels et interface. Solem s'est d'abord développé en créant des programmeurs d'arrosage automatique (hybrides, électroniques). L'engagement dans la recherche et l'innovation a permis à Solem de se diversifier ensuite dans d'autres marchés porteurs. Aujourd'hui, Solem est présent sur 4 secteurs différents :



- l'irrigation : avec plus de 4 millions de programmeurs fabriqués depuis plus de 25 ans, Solem propose une gamme complète de programmeurs destinés aux particuliers, collectivités et professionnels qui souhaitent automatiser et optimiser la gestion de l'eau.
- la téléassistance : face au vieillissement croissant de la population et à l'émergence de solutions qui visent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, SOLEM a développé plusieurs dispositifs de téléassistance fixes à domicile.
- la télégestion : SOLEM propose différentes solutions permettant aux collaborateurs itinérants de rester en contact avec leur centre de gestion informatique pour transférer leurs données terrain.

DISTRIBUTION SPECIALISEE

CARVEN

Turenne Investissement a investi dans la holding du groupe Carven, pour l'accompagner dans l'acquisition de la société SAS Carven, propriétaire de la marque de prêt-à-porter Carven. Depuis sa création en 1945 par Madame Carmen de Tommaso, la maison Carven offre une vision démocratique et parisienne de la mode. Madame Carven était la première à offrir un « luxe accessible ».



En 2010, Guillaume Henry prend la direction artistique de la maison et en 2011, il signe sa première collection homme pour l'été 2012. Il apporte un nouveau souffle à « la fille Carven » et relance la marque en lui donnant un esprit frais, vif et élégant. Les défilés de la collection femme Automne-Hiver 2013 au Couvent des Cordeliers à Saint-Germain-des-Prés puis Printemps-Eté 2013 et Automne-Hiver 2013-2014 au Grand Palais, connaissent un succès foudroyant.

Après l'ouverture en 2011 de la première boutique parisienne rue Saint-Sulpice dans le 6^{ème} arrondissement de Paris, ainsi que l'inauguration de deux nouvelles boutiques internationales, à Hong-Kong et à Taipei, la maison de couture a ouvert une deuxième boutique début 2013. Ce sont 120 m² au 13 bis rue de Grenelle dans lesquels on peut

EN BREF

Date de création : 1945

Activité : prêt-à-porter

CA 2012 : 23,4 M€

Effectif : 37

@ : www.carven.fr

Montant investi : 1.35 M€

découvrir la nouvelle collection de robes et costumes aux coupes élégantes et structurées. Aujourd'hui, la griffe est présente dans une cinquantaine de pays et distribuée dans plus de 600 points de vente. Carven a également lancé récemment son e-shop, permettant de commander la totalité de la collection en ligne.

La maison Carven, c'est également des parfums : Madame Carven lance son premier parfum en 1946, Ma Griffe, devenu un classique de la parfumerie, tout comme le parfum pour hommes Vétiver, créé en 1957. 2013 sera également l'année des parfums pour Carven avec un nouveau design pour Ma Griffe et Vétiver mais aussi avec le lancement d'une nouvelle eau de parfum, Carven Le Parfum. Cette nouvelle fragrance s'accorde avec le style de Guillaume Henry, chic et naturelle.

Aujourd'hui, la maison Carven continue d'offrir un prêt-à-porter inspiré et accessible. La marque a collaboré avec Petit Bateau pour sa collection printemps-été 2013, qui combine la simplicité et le confort de la marquée rayée au chic classique de Carven.





EN BREF

Date de création : 1986

Activité : produits chimiques spécialisés

CA 2012 : 39,4M€

Effectif : 90

@ : www.quadrimex.com

Montant investi : 0,62 M€

La société Quadrimex est spécialisée dans la distribution de produits chimiques de spécialité, de fondants routiers et de solutions spécifiques de déshydratation. Elle se positionne sur les métiers suivants :

- le traitement des eaux : Quadrimex propose toute une gamme de produits et de prestations dans les domaines du traitement d'eau et de biofiltration.

- viabilité hivernale : grâce à une gamme de produits et services adaptés, un réseau logistique spécialisé et une équipe de professionnels, Quadrimex est un acteur majeur des fondants routiers et des déverglaçant ; Quadrimex est par ailleurs le deuxième fournisseur français des produits de déneigement.



- spécialités chimiques : grâce à une intégration des compétences techniques et industrielles ainsi qu'une présence commerciale forte, Quadrimex est un des leaders européens de la production, distribution et valorisation de spécialités chimiques : produits sulfurés, sel en pastille et produits déshydratants.

Quadrimex emploie une quarantaine d'expert métiers, dont plusieurs ingénieurs chimistes. Le Groupe est présent dans les pays de l'Union Européenne, sur le continent américain et au Moyen-Orient.



Deuxième fournisseur national de sel de déneigement, avec 20% de part de marché, Quadrimex a pris en juin 2012 une participation de 25% dans la Société des Salins de l'Aude, qui exploite les salines de Gruissan. La société est ainsi devenue le distributeur exclusif des 15 000 tonnes de sel de Gruissan. Cette participation lui permet de distribuer son propre sel et diminuer ses importations, mais aussi de relancer l'activité salicole des salins de Gruissan qui étaient à l'arrêt depuis 2006.

Quadrimex distribue chaque année entre 200 000 et 500 000 tonnes de sel selon les années, la société étant très dépendante de la météo. La société a des projets pour passer d'autres accords avec des producteurs de sel français, qui devraient aboutir d'ici 2014.



EN BREF

Date de création : 1995

Activité : caves à vin

CA 2012 : 43,8 M€

Effectif : 40

@ : www.lasommeliere.com et
www.climadiff.com

Montant investi : 0,4 M€

A l'occasion du rapprochement entre La Sommelière International et Climadiff en décembre 2011, Turenne Investissement a apporté ses titres à Frio, holding de tête du nouveau Groupe.

Créée en 1995, La Sommelière conçoit et distribue des caves à vin et du matériel frigorifique. Acteur majeur du marché européen, la société propose aux professionnels et aux particuliers des caves à vin nées de l'innovation technologique et du savoir-faire dans la gestion du froid et d'une connaissance parfaite du monde du vin. Les caves à vin répondent au niveau d'exigence le plus élevé et offre des solutions innovantes pour la conservation et le vieillissement du vin.

La société dispose d'une véritable notoriété auprès des professionnels et est aujourd'hui le leader des caves à vin en France dans l'univers des restaurants, cafés et hôtels.

La Sommelière exporte ses produits en Europe, aux Etats-Unis, en Afrique et en Asie.



SERVICES EXTERNALISES

The logo for Dromadaire, featuring the word "Dromadaire" in a white, sans-serif font on a blue rectangular background. The letter 'o' in "Dromadaire" is stylized with a yellow and orange gradient.

Dromadaire.com est le numéro un mondial des cartes de vœux virtuelles. Avec plus de 8 millions de visiteurs uniques par mois, Dromadaire.com se place largement en tête du marché en France.

Dromadaire.com propose 3 gammes de produits :

- les cartes virtuelles : le cœur de métier de la société, ces « dromacartes » se déclinent en quelques 300 thèmes qui accompagnent les internautes dans tous les moments de leur vie (mariage, naissance, anniversaire).

- les cartes papier : avec Dromapost, les internautes peuvent envoyer des cartes papier directement depuis leur ordinateur. L'utilisateur choisit parmi plusieurs centaines de modèles personnalisables, du plus classique au plus amusant. L'internaute peut insérer ses photos et son message dans

EN BREF

Date de création : 1998

Activité : cartes de vœux virtuelles

CA 2012 : 1,9 M€

Effectif : 50

@ : www.dromadaire.com

Montant investi : 1,3 M€

le modèle choisi. La carte est livrée par la Poste le lendemain directement chez le destinataire ou à une date choisie.

- les cadeaux photos : nouveauté de l'année, Dromadaire.com propose des objets personnalisables avec une photo : poster, cadre photo, coque iPhone, mug, puzzle...

Depuis sa création il y a plus de 10 ans, ce sont plus de 300 millions de « dromacartes » qui ont été envoyées.





EN BREF

Date de création : 2002
Activité : marketing terrain
CA 2012 : 29,5 M€
Effectif : 41
@ : www.globe-groupe.com
Montant investi : 1,5 M€

Globe Groupe est un des acteurs majeurs du street marketing et de la vente terrain : événementiel grand public (distribution d'échantillons de produits de marques), *road shows* (tournées événementielles dans des villes françaises pour des marques comme Renault ou La Vache qui Rit) et diffusion de presse gratuite.

Globe Groupe conseille, imagine, produit et réalise, en proposant des concepts toujours innovants. Ses clients sont les grands groupes de communication et de la distribution, les grandes marques, la presse gratuite ou les grands hebdomadaires.



EN BREF

Date de création : 1984
Activité : infographie
CA 2012 : 6 M€
Effectif : 50
@ : www.ide.fr
Montant investi : 0,69 M€

L'agence Idé est l'agence leader en infographie pour le web, le print et la télévision. Créée en 1984, elle comprend aujourd'hui une cinquantaine de collaborateurs : chefs de projet, rédacteurs en chef, journalistes, directeurs artistiques, infographistes, etc. La société offre également des prestations sur mesure d'infographie pour les agences de communication et l'édition d'entreprise.

L'année 2012 a été une année de croissance pour l'agence Idé. De nombreux contrats ont été signés avec des grands clients : des vidéographies pour les Editions Autrement (Flammarion, Gallimard), Dassault Aviation, Michelin, les laboratoires Roche et Sanofi Pasteur ; des infographies médias pour Véolia Eau et de la cartographie animée pour la Société du Grand Paris.

Idé Edition, l'agence de communication éditoriale associée à Idé, a également gagné de nombreux contrats, dont la création de deux nouveaux magazines, pour Vinci Facilities et le Groupement Militaire de Prévoyance des Armées.

A l'occasion des élections américaines en novembre 2012, Idé a permis la fourniture des résultats en direct en développant des modules HTML5 pour une vingtaine de sites médias français et étrangers, ainsi que les tablettes et smartphones.

Autre nouveauté en 2012, l'agence Idé a produit des contenus en Français et en Allemand pour le site d'Arte.



>MEDIASTAY<
Performance marketing

La société Mediastay connecte ses clients à plus de 25 millions d'utilisateurs au travers de sa plate-forme de jeux Games Passport. Grâce à des partenariats stratégiques avec les plus grandes sociétés de production de divertissement dans le monde, Games Passport propose à ses membres une grande variété de jeux à fort potentiel.

L'accès à la plate-forme est totalement gratuit et financé par la publicité. Mediastay propose cependant un abonnement payant pour un accès sans publicité. Ses clients sont des entreprises reconnues et à fort potentiel de développement telles que Groupon,

EN BREF

Date de création : 2000

Activité : plate-forme Internet

CA 2012 : 13,2 M€

Effectif : 70

@ : www.mediastay.com

Montant investi : 3,5 M€

Meetic, Ebay, La Française des Jeux, TF1 ou encore MSN. La société a également développé une série d'outils publicitaires permettant une diffusion de tous les formats utilisés sur le marché avec une garantie pour les annonceurs d'atteindre leurs objectifs. Mediastay possède des bureaux à Paris, Lyon, Bruxelles, Sao Paulo, San Francisco et Singapour.

Notre audience vous ressemble





logistique
GRIMONPREZ

EN BREF

Date de création : 2005

Activité : logistique

CA 2012 : 38,3 M€

Effectif : 450

@ : www.logistique-grimonprez.com

Montant investi : 1,0 M€

Le groupe Logistique Grimonprez est un des principaux acteurs de la prestation logistique e-commerce et multimodale, constitué d'un réseau de plus d'une dizaine de PME. Avec l'ouverture de 5000 m² à Angers en septembre 2012, 10 000 m² à Saint Briec et 30 000 m² à Lesquin en janvier 2013, Logistique Grimonprez porte la surface totale de ses entrepôts exploités à 455 000 m².



Au cours de l'année 2012, Logistique Grimonprez a signé plusieurs contrats importants, notamment avec Auchan.fr, pour accompagner la croissance de ses ventes. La société lui a ainsi dédié la plateforme de Lesquin. Logistique Grimonprez a également remporté le contrat pour gérer l'ensemble de la logistique (e-commerce et retail) de l'enseigne Jacadi, filiale du groupe Okaidi dans le cadre d'un partenariat de longue durée.

Si son activité est aujourd'hui concentrée à 80% dans le nord de la France, en étant la « première PME de transport indépendante au nord de Paris », Logistique Grimonprez ambitionne de se développer à l'international au cours des 10 prochaines années.

INDUSTRIE INNOVANTE

Le Kap Verre



Turenne Investissement a participé en mars 2012 à la transmission du groupe Le Kap Verre, créée en 1996 par Messieurs Lemeunier et Kap, à l'un des fondateurs et à Monsieur Thierry Gautier, PDG de la société lilloise Cevino Glass. Le groupe Le Kap est un spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage à destination des particuliers, des professionnels, notamment les artisans poseurs, et les industriels.

Un mois après, en avril 2012, Cevino Glass a repris les Miroiteries Dubrulle, également présente dans les métiers du verre plat. Monsieur Thierry Gautier a déclaré à cette occasion : « *Soucieux de préserver tous les atouts de Miroiteries Dubrulle qui ont fait la réussite de l'entreprise, nous serons*

EN BREF

Date de création : 1996

Activité : transformation du verre plat

CA 2012 : 16,4 M€

Effectif : n.c.

@ : www.lekapverre.fr et

www.miroiteriesdubrulle.com

Montant investi : 0,76 M€

également attentifs à cultiver un fort esprit groupe et une volonté de développement sur l'ensemble du nord de la France ».

Cette nouvelle reprise permet de créer un nouveau groupe leader du nord de la France dans le domaine de la transformation du verre plat et de la pose de vitrage, avec près de 10 sites d'exploitations en Picardie, Haute-Normandie, sur le littoral boulonnais et dunkerquois et désormais en métropole lilloise.





En 2012, Turenne Investissement et Turenne Hôtellerie (géré par Turenne Capital), accompagnés par FSI Régions, ont procédé à l'acquisition du fonds de commerce et des murs de l'hôtel Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor.



EN BREF

Date de création : 1974

Activité : hôtellerie

CA 2012 : 4,4 M€

Effectif : 43

@ : www.turenne-hotellerie.com et
www.accorhotels.com

Montant investi : 0,94 M€

L'acquisition a été réalisée dans le cadre d'un contrat de management qui inclut notamment la réalisation d'importants travaux de rénovation (chambres, salles de réunions, restaurants et parties communes) financés par un crédit bail immobilier et une dette moyen terme.

L'hôtel Novotel Nancy Ouest est un hôtel restaurant 4 étoiles de 119 chambres, créé en 1974. Accueillant une clientèle mixte de tourisme et de séminaires, l'hôtel dispose également de 440m² de salles de réunion et d'un restaurant.

Enfin, l'hôtel bénéficie d'un emplacement géographique idéal, à 5 minutes du centre-ville de Nancy et à proximité des deux autoroutes A31 et A33.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

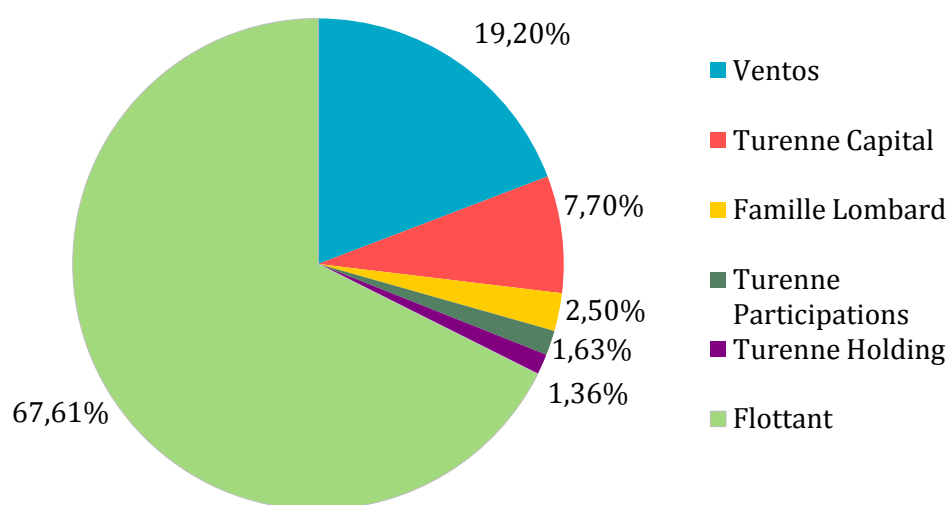
Action Turenne Investissement

Marché : Alternext

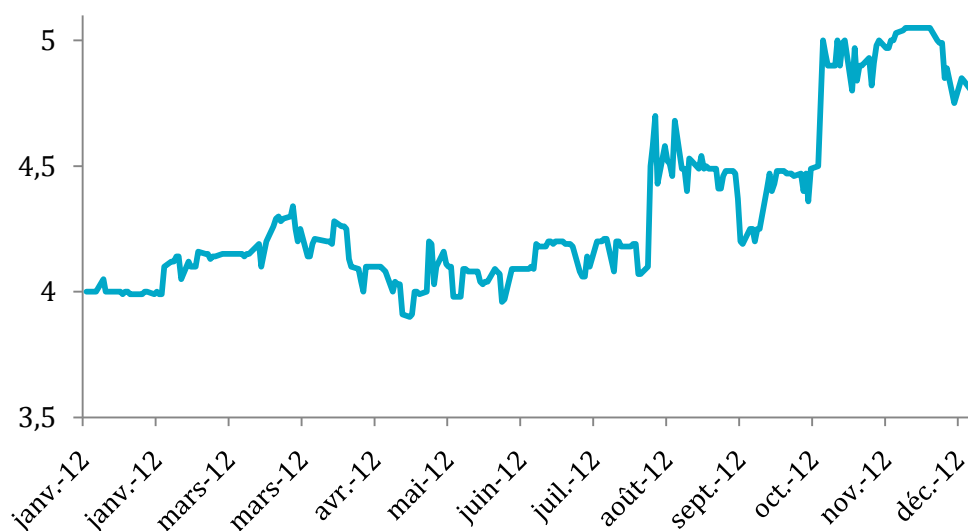
Code ISIN : FR0010395681

Nombre de titres : 4 166 466

Répartition du capital



Evolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012





RAPPORT DE LA GERANCE

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 4 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société ;
- de vous présenter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui sont soumis à votre approbation ;

Parmi les documents mis à votre disposition, le document d'Assemblée Générale inclut, avec le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, les différents rapports qui doivent vous être présentés :

- le présent rapport de la Gérance sur la gestion de la Société,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous développerons dans les lignes qui suivent les principales données financières, l'évolution de nos activités et leurs perspectives, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

1- Les principales données financières de l'exercice 2012

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2012, dont voici les éléments marquants :

- un actif net réévalué (ANR) en progression de plus de 10% par rapport au 31 décembre 2011 ;
- deux cessions ayant permis de dégager des plus-values substantielles ;
- l'acquisition de nouvelles participations, notamment dans la santé et l'hôtellerie, axes stratégiques d'investissement du Groupe Turenne Capital ;
- une politique de retour à l'actionnaire engagée avec l'Offre Publique de Rachat d'Actions réalisée en décembre 2012 pour 3 M€.

2- Situation de la société et perspectives d'avenir

➤ **Hausse de la valeur des actifs en portefeuille**

L'actif net réévalué (ANR) au 31 décembre 2012 (part des commanditaires) s'élève à 36,59 millions d'euros, soit 8,78 € par action, contre 7,94 € par action au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, l'actif de Turenne Investissement est composé de :

- Actifs financiers (16 sociétés et 1 FCPR) : 26,3 M€, soit 72 % du portefeuille ;
- Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 10,3 M€ placés dans des fonds monétaires et obligataires, soit 28 % du portefeuille.

➤ **Poursuite des investissements ciblés et de l'accompagnement des sociétés en portefeuille**

Au cours de l'année 2012, Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille, dans un contexte économique toujours difficile.

Trois nouveaux investissements :

- prise de participation de 0,76 M€ dans la société Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle), présente dans les métiers du verre plat (transformation et pose) ;
- participation, en octobre 2012, à l'augmentation de capital de la société Clinidev à hauteur de 1,2 M€ aux côtés du FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital ;
- en 2012, Turenne Capital a créé Turenne Hôtellerie, une structure dédiée à l'investissement hôtelier, secteur offrant de belles perspectives de croissance. Dans ce contexte, Turenne Investissement a acquis le fonds de commerce et les murs de l'hôtel Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles, membre du Groupe Accor, pour un montant de 0,9 M€ en décembre 2012.

➤ **Premières cessions des sociétés les plus matures du portefeuille**

Deux cessions créatrices de valeurs :

- la participation dans Globe Groupe a été cédée, avec une plus-value de 1,26 M€ et un retour sur investissement (TRI) sensiblement supérieur à 25% ;
- la cession de la société Capsule Technologie a quant à elle générée une plus value de 3,2 M€ et un TRI proche de 30%.

➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2012 est constitué de seize sociétés de croissance sur des secteurs porteurs :**

Santé :

- Aston Medical, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- Menix (Dedienne Santé, Serf et Tekka), nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- Clinidev, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Développement durable :

- Pellenc Selective Technologies, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;

- Countum, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci ;
- Solem, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance.

Services externalisés :

- Dromadaire, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- Globe Diffusion, spécialiste du marketing terrain ;
- Idé Groupe, leader français des services d'infographie à destination des médias papiers et électroniques ;
- Mediastay, leader européen du « performance marketing » ;
- SIL, expert en solutions logistiques de distribution et e-commerce.

Distribution spécialisée :

- Carven, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- La Sommelière Internationale (Frio), distributeur de caves à vin ;
- Quadrimex, distributeur de produits chimiques de spécialité.

Industrie innovante :

- Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle), spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.

Hôtellerie :

- Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor.

Vous trouverez en **Annexe 1** les informations requises par les articles L 233-6 et L 233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

➤ **Règles de co-investissements :**

Les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement, aux côtés des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires, sont fonction de la nature des investissements et des contraintes d'investissements des différents véhicules. Turenne Investissement a également la possibilité d'investir seul sans co-investissement.

2-2 Autres événements importants survenus en 2012

Néant

2-3 Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2012

La participation Mediastay a fait l'objet d'une provision complémentaire sur l'ANR au 31 mars 2013, résultant de la dégradation de l'exploitation en février et mars 2013.

2-4 Perspectives de développement

En 2013, Turenne Investissement compte profiter de sa trésorerie disponible et de sa grande connaissance du tissu économique des PME françaises pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance tout en renforçant son portefeuille de participations.

Pour cela, la société dispose de 10 millions d'euros de trésorerie, dont 2,5 M€ sont engagés dans le FCPR Capital Santé 1.

Par ailleurs, comme en 2012, Turenne Investissement va continuer, en fonction des opportunités, à céder des participations. Ces opérations devraient permettre de réaliser de nouvelles plus-values. Les revalorisations réalisées en 2012 représentent ainsi plus de 6 millions d'euros de plus-values latentes. La société se fixe comme objectif de les externaliser à un horizon de 12 à 24 mois.

2-5 Prévisions ou estimations de bénéfice

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

2-6 Politique de communication financière

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué chaque trimestre. Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise également une réunion d'information par an ouverte aux analystes et investisseurs ainsi qu'à la presse.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet : www.turenne-investissement.com.

2-7 Activités de la société en matière de recherche et développement

Turenne Investissement n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

3- Informations financières

3-1 Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 29 942 632 €.

L'Actif du bilan comprend 18 111 299 € de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), 547 606 € de créances rattachées, 595 675 € d'autres titres, 27 580 € d'autres immobilisations financières, 748 888 € de créances, 9 490 325 € de valeurs mobilières de placement, 342 832 € de disponibilités et 47 575 € de charges constatées d'avance.

Le passif du bilan se compose de 29 449 971 € de capitaux propres et de 412 282 € de dettes fournisseurs, autres dettes et comptes rattachés.

Les dettes fournisseurs sont à moins de 30 jours.

Dettes échues	0€
Dettes à échoir inférieures à 30 jours	412 282 €
Total des dettes fournisseurs au 31 décembre	412 282 €

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ni aux méthodes comptables.

3-2 Compte de résultat

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires en 2012.

Suite à la cession de deux participations et les différentes provisions comptabilisées au cours de l'année 2012, le **résultat net** (part des minoritaires) de Turenne Investissement ressort à **7 481 €** à comparer à un bénéfice de 2 664 435 € pour l'exercice 2011. Ce résultat correspond au montant des plus-values réalisées, déduction faite des charges d'exploitation (dont l'amortissement des frais d'établissement) et des charges financières (provisions) supportées sur l'année. Les frais généraux de l'exercice sont en légère baisse sur l'ensemble de l'exercice dans un contexte de maîtrise des charges externes

Les produits financiers d'un montant de **808 123 €** sont composés des intérêts des obligations et des avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille, des indemnisations Oséo dans le cadre des garanties des sociétés Somedics et Climadiff ainsi que des plus values générées par les placements de trésorerie.

Les charges financières d'un montant de **3 817 581 €** correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés Countum, HPE, International Greetings, Mediastay Holding et du FCPR Capital Santé I ainsi que des intérêts courus sur les titres CENA, Countum et Somedics.

Ces charges comprennent également l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule. On notera que la réglementation comptable n'autorise, à ce jour, que la comptabilisation des provisions sur titres, pas celle des plus-values latentes.

Le résultat exceptionnel s'élève à **4 090 649 €**, il provient principalement des opérations de cessions des lignes Hawker (holding de Globe Groupe) et Capsule Technologie qui ont permis de générer 4,4 millions d'euros de plus-values. Il tient également compte des frais relatifs à l'Offre Publique de Rachat d'Actions.

Le résultat net se décompose en :

en €	2012	2011
Résultat des opérations en revenus	- 4 083 169 €	- 1 554 004 €
Résultat des opérations en capital	4 090 649 €	4 218 439 €

en €	2012	2011
Produits exceptionnels	7 719 041 €	8 812 584 €
Charges exceptionnelles	3 628 392 €	4 594 145 €
Résultat exceptionnel	4 090 649 €	4 218 439 €
Résultat Net	7 481 €	2 664 435 €

Compte tenu du report déficitaire antérieur, il ne sera pas proposé de dividende au titre de l'exercice 2012 lors de la prochaine Assemblée Générale de Turenne Investissement.

4- Evolution du cours de Bourse

4-1 Evolution du nombre d'actions

Turenne Investissement est cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006. Le capital social de Turenne Investissement s'élève depuis le 18 décembre 2012 à 10 416 165,00 €, il est divisé en 4 166 466 actions de 2,50 € de valeur nominale.

4-2 Evolution du cours de l'action

Le cours de Bourse de Turenne Investissement a progressé de 20,00 % au cours de l'année 2012.

Le cours moyen au cours de l'année 2012 s'établit à 4,29 €, avec un plus haut de 5,05 € atteint le 14 décembre 2012, et un plus bas de 3,90 € le 14 mai 2012.

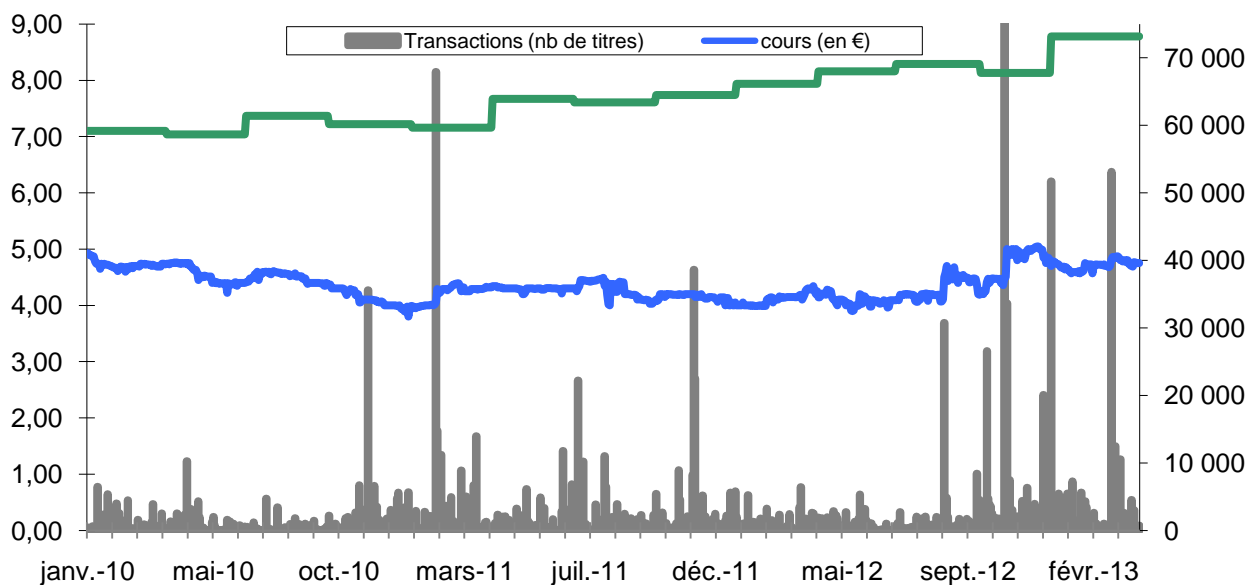
Le volume moyen des échanges (1 900 titres quotidien) représente 0,05 % du capital. Au total, les transactions ont atteint 474 922 titres au cours de l'année 2012, soit 11,4 % du capital.

Par ailleurs le cours de bourse affiche une décote moyenne par rapport à l'ANR de 47,2 % au cours de l'année 2012.

Evolution du cours des actions Turenne Investissement sur la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 (source Euronext) :

	Le + haut	Le + bas	Quantité
Cours	5,05	3,90	474 922

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Cours	4,80 €	4,05 €



5- Actionnariat

➤ Franchissement de seuil

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun franchissement de seuil ne nous a été signalé au cours de l'exercice 2012.

➤ Actionnariat salariés

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant l'état de la participation des salariés au capital social, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

6- Versement du dividende 2011

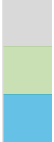
L'Assemblée Générale du 22 mai 2012 n'a pas voté le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2011.

7- Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

8- Affectation des résultats proposés par le Conseil de Surveillance

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduisant par un bénéfice de 7 481 €. Toutefois en raison des reports déficitaires antérieurs aucun dividende statutaire ne sera versé aux Associés Commandités et aucun dividende ne sera versé aux Associés Commanditaires.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été payé au titre de l'exercice 2011.

Aucun dividende statutaire n'a été versé aux associés commandités au titre de l'exercice 2011.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

9- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé l'attribution d'une somme de 52 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012, une enveloppe de jetons de présence de 52 900 € (ce montant tient compte d'une régularisation relative à l'exercice 2011 comptabilisée en 2012, le montant théorique des jetons de présence fixé pour 2012 était de 58 500 €).

10- Conventions réglementées

Nous vous informons qu'il existe une convention relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants.

11- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe 2 du présent rapport.

Le mandat d'un membre du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Il s'agit du mandat de Ventos SA représenté par Sandra Pasti.

Il vous est proposé de le reconduire dans sa fonction, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les mandats de KPMG Audit, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Gérard Gaultry, Commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

En conséquence, il vous est proposé de renouveler le mandat de la société KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire et de nommer la société KPMG Audit FS2 en tant que commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

12- Modification de l'article 6.8 des statuts de la Société relatif aux franchissements de seuils, en vue d'une harmonisation avec les dispositions légales en vigueur

Compte-tenu de la modification de franchissements de seuils de participations aux termes de l'article 223-15 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il conviendrait, en vue d'harmoniser les dispositions statutaires avec les dispositions légales en vigueur, de modifier l'article 6.8 des statuts de la société.

A ce titre, nous vous proposons de modifier l'article 6.8 des statuts relatif aux franchissements de seuils, comme suit :

« 6.8 Franchissements de seuils

Dès lors que les actions de la Société seront admises sur un marché réglementé ou non réglementé, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant plus de 5%, de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils. La même information est transmise lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils. Toutefois, cette obligation d'information ne s'applique pas aux opérations dont la liste figure aux IV et V de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

La Société rendra public le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert des seuils de participations représentant 50% ou 95% du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où elle en a connaissance. »

Modification de l'article 8.1 des statuts de la société relatif à la nomination des Gérants

Nous vous rappelons la gérance de la société est assumée par la société TCP GERANCE I (anciennement dénommé TCP GERANCE I SARL), gérant statutaire.

Compte-tenu du changement de dénomination sociale de la société TCP GERANCE I, il conviendrait de modifier à l'article 8.1 des statuts de la société afin de mettre à jour la dénomination sociale du gérant statutaire et de supprimer les initiales « SARL » qui précède à la dénomination sociale de « TCP GERANCE I » devenue société par actions simplifiée.

Par ailleurs, nous vous proposons de profiter de cette modification afin (i) de porter la limite d'âge d'exercice des fonctions de Gérant de 65 ans à 70 ans et (ii) de mettre à jour le 4ème paragraphe de l'article 8.1 des statuts de la Société.

L'article 8.1 serait rédigé, comme suit :

« 8.1 Nomination des Gérants

La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, associés commandités ou étrangers à la Société.

Le Gérant statutaire est TCP GERANCE I.

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout Gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Gérant est fixée à 70 ans. Lorsqu'un Gérant atteint

l'âge de 70 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui suit immédiatement cet anniversaire.

La durée du mandat du ou des Gérants est indéterminée. »

13- Accroissement des ressources de la société

Au 31 décembre 2012, les disponibilités de Turenne Investissement se montent à 9 837 420 €, hors intérêts courus sur créances.

Conformément à l'application des articles L 255-129-1 et L 255-129-2, nous vous informons que la Gérance dispose d'une délégation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2010 pour effectuer, dans les 26 mois, des augmentations de capital ne pouvant excéder 75 millions d'euros.

13- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis octobre 2008, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2012, 115 000 € y avaient été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2012 :

- Nombre d'actions : 22 346
- Solde en espèce du compte de liquidité : 27 850 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2012 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
Achat	37 513	158 267,58	4,22
Vente	45 449	194 016,95	4,27

Ces transactions se traduisent par un gain de 19 840,80 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

14- Offre Publique de Rachat d'Actions

Afin de faire bénéficier les actionnaires de sa politique de création de valeur, Turenne Investissement a lancé une Offre Publique de Rachat d'Actions en décembre 2012, au prix de 5,80 euros par action.

Cette opération, portant sur 517 000 titres, soit 11% du capital, a permis de retourner 3 M€ aux actionnaires qui ont participé à l'opération.

15- Organes d'administration de Direction et de Direction Générale

15-1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société

La société Turenne Investissement est une société en commandite par actions. A ce titre, la Société comprend deux catégories d'associés :

- des associés commandités, qui répondent solidairement et indéfiniment du passif social ;
- des associés commanditaires, qui ont la qualité d'actionnaires et dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports. Les associés commanditaires doivent s'abstenir de s'immiscer dans la gestion interne de la Société. Les associés commanditaires élisent un Conseil de surveillance qui exerce le contrôle permanent de la Société.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent la double consultation des associés commanditaires réunis en assemblée générale et des associés commandités, soit en assemblée, soit par consultation écrite. Les décisions ne sont valablement prises que si elles ont été valablement adoptées par chaque catégorie d'associés, commanditaires d'une part, commandités d'autre part.

Un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la Société sont choisis pour diriger la Société. Le ou les premiers gérants sont désignés statutairement. La nomination ou la révocation des gérants est de la compétence exclusive des associés commandités (article 8.1 des statuts).

Le Gérant dispose pour sa part des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

15-2 Gérants, commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction



➤ **Gérants et commandités**

L'administration de Turenne Investissement est confiée à un gérant, la société TCP Gérance I, dont les associés sont Turenne Holding et François Lombard.

Les associés commandités sont :

- TCP Gérance I, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 29-31 rue St Augustin - 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 512 RCS Paris.
- Turenne Participations SAS, société par actions simplifiée, au capital de 300 000 € dont le siège social est situé 29-31 rue Saint Augustin - 75002, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 009 RCS Paris.

➤ **TCP Gérance I**

TCP Gérance I n'exerce aucun mandat social, autre que celui de Gérant de la Société.

TCP Gérance I a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation en qualité de commanditaire dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

➤ **Turenne Participations SAS**

Turenne Participations SAS a pour Président M. François Lombard, nommé pour une période indéterminée.

Son capital est, à la date d'enregistrement du présent document de base, détenu par Turenne Capital et les membres de l'équipe de gestion.

Turenne Participations SAS a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation (en qualité de commanditaire) dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

Turenne Participations n'exerce aucun mandat social.

➤ **Déclarations relatives aux commandités**

A la connaissance de la Société :

- aucun commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

- aucun commandité n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun commandité n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Conseil de surveillance**

Turenne Investissement s'est doté d'un Conseil de Surveillance, composé de cinq membres.

Les membres en sont les suivants :

- Michel Biégala (Président du Conseil de Surveillance)
- Yves Turquin
- Christian Toulouse
- Philippe Bodson
- Ventos SA représenté par Sandra Pasti

Le Conseil de Surveillance a pour mission d'examiner périodiquement et au moins une fois par an les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.


Cet examen conduira notamment le Conseil de Surveillance à :

- faire le point sur la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit et plus généralement sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise ;
- vérifier que les questions stratégiques sont convenablement préparées et débattues ;
- évaluer l'efficacité du Conseil de Surveillance dans son ensemble et la contribution effective de ses membres individuels aux travaux de celui-ci ;
- examiner les modalités de fixation et d'attribution des jetons de présence ;
- examiner par ailleurs les candidatures éventuelles à un mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance.

M. Michel Biégala est juriste et économiste de formation, diplômé de la Faculté de Droit de Paris (DES, 1962) et de l'INSEAD (MBA, 1963). Il a débuté sa carrière comme analyste financier de la Banque DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER (1963/1966).

Il rejoint ensuite le Groupe SCHNEIDER en 1967 comme Directeur Général de UFITOUR, holding en charge de la diversification du Groupe dans les secteurs des Loisirs, du tourisme et de l'hôtellerie.

En 1972, il rejoint le Groupe PERRIER pour prendre en charge la création, le développement et la direction des activités internationale. Nommé Président et Directeur Général des filiales aux Etats-Unis et au Brésil, au chiffre d'affaires d'environ 400 M\$, il en a conservé la responsabilité jusqu'en 1981.



A partir de 1982, il a dirigé et développé les activités de capital développement du Groupe 3I. De 1982 à 1992, il a été Vice Président et Directeur Général de 3I France, et Directeur Général de 3I Continental Europe.

En 1989, il est élu Vice Président, puis en 1991 Président, de l'AFIC (1991/1993).

En 1993, il rejoint le Groupe MORGAN GRENFELL dont il est nommé Directeur Général de la banque d'affaires (1993/1996) et responsable des fonds d'investissement (1996/1999). Michel BIEGALA est, depuis 2000, Gérant de la FINANCIERE FRANKLIN, société de conseils financiers et de participations et administrateur et/ou membre du Conseil de Surveillance de plusieurs sociétés.

M. Christian Toulouse, diplômé de l'Essec et de la Wharton School de Philadelphie (MBA), a travaillé chez Davum (groupe Saint Gobain – Pont à Mousson) en 1971 et 1972. Il entre dans l'entreprise familiale Docks de France, début 1973, en devient Vice-Président Directeur Général et Président de la Centrale d'achats et d'enseignes Paridoc et la quitte en août 1996 à l'issue de l'OPA d'Auchan.

En 1997, il prend une participation dans le Furet du Nord avec la fonction de co-Président ; l'entreprise est revendue au groupe Hachette en 2000. Depuis cette date, il exerce des fonctions de conseil, d'administrateur indépendant et de membre de comité d'investissement auprès de gérants de fonds.

M. Yves Turquin est diplômé de l'EM Lyon, d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Après avoir été auditeur financier en Grande-Bretagne et en Allemagne, il a été successivement directeur général puis président du Cabinet Roger Turquin, puis président du groupe international d'audit et de conseil, Interaudit. Lors du rapprochement du Cabinet Turquin, Buthurieux & Associés avec le groupe Mazars, il est devenu associé de Mazars et président de Mazars & Guerard Turquin, jusqu'à son départ en 1998.

Présent dans divers conseils d'administration pour le Medef, il a, notamment, exercé des mandats d'administrateur, au sein du groupe Apicil-Arcil, institutions de retraite et de prévoyance, comme président de la commission financière et du comité d'audit. Il a été président du groupe Ampère et président du groupe Micils, mutuelles santé, jusqu'en 1999.

Il a, par ailleurs, exercé deux mandats comme Conseiller du commerce extérieur de la France et a été président de la commission nationale Europe centrale et orientale.

M. Philippe Bodson a obtenu le diplôme d'ingénieur civil (Université de Liège, 1967) ainsi qu'un Master Degree en Business Administration (MBA, 1969) à l'INSEAD.

En 1977, il a rejoint Glaverbel et y a occupé la fonction d'administrateur délégué de 1980 à 1989. De 1989 à 1999, il a été administrateur délégué de Tractebel et président d'Electrabel et Distrigaz. De 1999 à 2003, il fut sénateur.

Il est actuellement président du conseil d'administration de Exmar, Floridienne et Hamon, président de Free Fair Post Initiative (NGO) et membre du conseil d'administration de AEI (Houston), Bluesky, Cobepa, et membre de l'Advisory Board Europe de Crédit Suisse.

Ventos SA est une société de participations financières. Elle investit dans des sociétés cotées ou non principalement dans les secteurs immobiliers, Venture capital, Holdings financiers, en Europe et Amérique du Nord.

Ventos SA est représenté par Mme Sandra Pasti qui occupe la fonction de Directeur général et est membre du Conseil d'administration au sein de Ventos SA.

➤ **Déclarations relatives aux membres du Conseil de Surveillance**

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Autres personnes intervenant dans la gestion de la Société**

TCP Gérance I, Gérant de la Société, a conclu une convention de conseil avec TCP, dont les modalités sont exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

A ce titre, les investissements et prises de participations sont sélectionnés, analysés, proposés et suivis par TCP, selon les modalités exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

➤ **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale**

Il est rappelé que la Société investit avec certains fonds gérés par TCP, laquelle est elle-même dirigée et contrôlée indirectement par Turenne Holding, elle-même contrôlée par M. François Lombard.

Les conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter de cette situation sont couverts par le contrat de co-investissement et son avenant décrits à la section 6.2.3 de la première partie du prospectus qui est conforme à la charte de l'AFIC. Les intérêts des Fonds et de la Société sont « alignés » au maximum dans le sens où leurs prix de revient/ de cession sont identiques. Les différentes dérogations prévues dans le contrat de co-investissement ont pour principal objectif de régler certains cas particuliers (ratio à respecter, durée du fonds ...)

Il est à noter que ce contrat de co-investissement a été approuvé par le conseil de surveillance de la Société en date du 6 octobre 2006. De plus, quand des dérogations sont mises en œuvre par le Gérant dans le cadre du co-investissement, le conseil de surveillance de la Société en est informé. De la même manière, les pourcentages de co-investissement, établis semestriellement par le Gérant, sont revus par le commissaire aux comptes de la Société et le conseil de surveillance en est informé.

Il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels. Il est précisé qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt dans le cadre du calcul de la rémunération du gérant, dans la mesure où cette rémunération est calculée sur les capitaux propres et non l'actif net comptable réévalué. En effet, les capitaux propres ne tiennent pas compte des plus values latentes, seules sont comptabilisées les plus values réalisées ou provenant d'opérations de restructuration : échange de titres, fusion. Quant aux dividendes dus aux commandités, ils sont calculés uniquement sur les plus values réalisées.

Aucun associé commandité n'est présent au Conseil de Surveillance.

Concernant les gérants, commandités, membres du conseil de surveillance et membres de la direction, il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

➤ **Le Comité d'Audit**

Le Conseil de Surveillance de la société a par ailleurs :

- nommé un Comité d'Audit qui exerce sa mission d'assistance à la Gérance sur l'arrêté des comptes semestriels et les situations trimestrielles d'Actif Net réévalué ;
- adopté un règlement intérieur et un code de déontologie contenant les règles de bonne conduite et de déontologie applicable à ses membres.

➤ **Le Déontologue**

Le Conseil de Surveillance a désigné en qualité de déontologue M. Philippe Tardy-Joubert. Le déontologue a pour mission de participer à la rédaction des procédures et des règles et de veiller à ce qu'elles soient en permanence adaptées aux situations. Il devra s'assurer du respect ou de l'application de l'ensemble des règles au sein du Code de Déontologie.

Il a également pour missions de prévenir et, si nécessaire, d'arbitrer, les conflits de toute nature pouvant survenir au sein de la société ou entre cette dernière et toute personne, entreprise ou entité avec laquelle elle entretient des relations, dont notamment les sociétés du portefeuille et les co-investisseurs.

Le déontologue peut ainsi être saisi par tout moyen y compris verbalement, par toute personne dirigeante ou actionnaire de la société.

➤ **Le Comité des rémunérations**

Turenne Investissement n'employant aucun salarié, il n'a pas été créé de comité des rémunérations.

16- Rémunération des mandataires sociaux, de la gérance et liste des mandats et fonctions exercées

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce (loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE) prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution des jetons de présence votés par l'Assemblée.

Les montants versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Biégala (Président du Conseil et membre du Comité d'Audit) : 24 300 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 12 600 €
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 5 200 €
- Monsieur Philippe Bodson (membre du Conseil) : 3 600 € (compte tenu d'une régularisation sur l'exercice précédent
- Ventos SA représenté par Madame Sandra Pasti (membre du Conseil) : 7 200 €

La rémunération du gérant TCP Gérance I SAS pour l'année 2012 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

Selon les statuts, les honoraires du gérant TCP Gérance I SAS pour l'année 2012 auraient dû s'élever à 788 924 € TTC.

Néanmoins, les statuts stipulent qu'un pourcentage du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par la gérance ou par la société Turenne Capital (la « Société de Conseil ») dans le cadre de transactions concernant des actifs de Turenne Investissement et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération de la gérance.

Pour l'exercice 2012, ce montant s'élève à 3 475,20 €.

Il est également précisé qu'en cas d'investissement dans des fonds gérés ou conseillés par Turenne Capital, la quote part des frais de gestion appliquée à la participation détenue par Turenne Investissement, sera déduite de la commission de gestion prélevée par TCP Gérance I SAS.

Pour l'exercice 2012, ce montant s'élève à 75 000 € au titre de l'investissement dans le FCPR Capital Santé 1.

Le montant net des honoraires de la gérance a donc été de 710 449 € TTC.

17- Opérations sur les titres Turenne Investissement réalisés par les dirigeants

Le nombre de titres détenu par les dirigeants au 31 décembre 2012 sont les suivants :



Dirigeants

	Nombre de titres détenus au 31/12/2012	Nombre de titres détenus au 31/12/2011
François Lombard (en direct ou via des sociétés apparentées)	104 742	116 655
Turenne Participations	74 484	72 637

Membres du Conseil de Surveillance

	Nombre de titres détenus au 31/12/2012	Nombre de titres détenus au 31/12/2011
Michel Biégala	2 510	2 510
Yves Turquin	5 005	5 005
Christian Toulouse	1 201	1 201
Philippe Bodson	5 001	5 001
Ventos SA	758 797	900 000

18- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut donc pas faire objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant la prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

Les articles 8.1 et 8.2 des statuts stipulent que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

19- Renouvellement des différentes autorisations financières données à votre gérance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport un tableau récapitulant les délégations données à votre gérance, en cours de validité, et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

*

* *

Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux comptes.

Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de Référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La Gérance

Annexe I au rapport de la gérance : Tableau des résultats et autres éléments des 5 derniers exercices

	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 805 670	11 708 665	11 708 665	11 708 665	10 416 165
Nombre d'actions ordinaires	3 122 268	4 683 466	4 683 466	4 683 466	4 166 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 271 352	-202 703	- 706 681	3 501 074	3 825 062
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 1 324 782	- 1 418 134	- 1 783 977	2 664 435	7 481
Résultat distribué	450 382	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,09	-0,04	-0,15	0,74	0,92
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,42	-0,30	-0,38	0,57	-
Dividende attribué	0,12	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux					

Annexe II au rapport de la gérance - Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2012

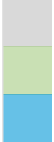
Société	Siège Social	Forme et objet social	Le nombre de titres détenus (donnant accès au capital)	Prix de revient	Conditions financières particulières
Cevino Glass (holding du Groupe le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	7 Rue de la Cruppe 59650 Villeneuve-d'Ascq	SAS - Travaux de peinture et vitrerie	253 333 actions 415 376 OC	253 333 € 415 376 €	
Hawker Holding (holding de Globe Groupe)	42 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt	SASU - Activités des sociétés holding	1 405 556 actions	1 405 556 €	
Clinidev	5 Rue Louis Bleriot 63100 Clermont Ferrand	SAS - Activités des sociétés holding	658 726 actions 529 441 OC	658 726 € 529 441 €	
Hôtellerie Saint Jacques (propriétaire de l'hôtel Novotel Nancy Ouest)	29 Rue Saint Augustin 75002 Paris	SAS - Hôtels et hébergement similaire	8 808 actions	924 840 €	

Annexe III au rapport de la gérance - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle	Mandat et durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercées en dehors de la Société
<p>Michel Biegala, 73 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris</p>	<p>Président du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Associé Gérant de la Financière Franklin ; - Président du Conseil de Surveillance de la société SIGMA Gestion ; - Administrateur de la société Oodrive S.A. - Censeur et déontologue de la société Matignon Investissement & Gestion SAS. - Administrateur ISF Capital Développement 2015 - Administrateur REM 6-24
<p>Christian Toulouse, 66 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la société Christian Toulouse Participation (CHTP) ; - Administrateur de la société Jacques Bollinger (SJB) ; - Administrateur de la société Bollinger Diffusion ; - Membre du comité de surveillance d'Imagination ; - Membre du comité de surveillance de Pleiade Investissement et Pleiade Venture ;

<p>Yves Turquin, 70 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<p>- Président non exécutif de la société Flamen Ltd. ;</p> <p>- Administrateur ISF Capital Développement 2015</p> <p>- Administrateur de 624 LBI International</p>
<p>Philippe Bodson, 68 ans 200 avenue Moilière, 1050 Bruxelles, Belgique</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<p>Président Exmar, Président du comité de Rémunération et membre du comité d'audit.(Bourse de Bruxelles)</p> <p>Président Hamon, Président du Comité de Rémunération.(Bourse de Bruxelles)</p> <p>Président Exécutif Floridienne.(Bourse de Bruxelles)</p> <p>Membre du Conseil de AEI (Houston).</p> <p>Président Blue Sky</p> <p>Membre du Conseil de Cobepa et Cobehold.</p> <p>Président de NMGB</p> <p>Président Sigeco (Société patrimoniale)</p> <p>Membre du Conseil de Sifaco Bénélux et de Sifaco France</p> <p>Membre du Conseil de Mapamundo</p>

Ventos SA, représenté par Sandra Pasti, 40 rue du Curé L-1368 Luxembourg	Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012	Néant
---	---	-------



Annexe IV au rapport de la gérance - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

1° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations avec droit préférentiel de souscription :

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 consiste à autoriser l'émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, à l'exception des obligations dans la limite de 75 M€.

Les émissions correspondant à cette délégation seront réalisées avec droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2012.

2° - Possibilité d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires :

La résolution, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 en application des dispositions légales qui consacrent le mécanisme de la sur-allocation, a pour objet de permettre à la gérance conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au cas où, à l'occasion d'une émission décidée, les demandes des souscripteurs dépasseraient le nombre de titres offerts, de pouvoir, dans les trente jours suivants la clôture de la souscription, émettre, pour répondre à ces demandes, un nombre de titres complémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le prix d'émission des titres restant inchangé ; il est ici précisé qu'en tout état de cause, le montant global de l'émission ne pourra pas dépasser les limites globales de 75 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2012.

3° - Augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 a trait à l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes en vue de l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions de la Société (ou de l'évaluation du montant nominal des actions existantes) dans la limite spécifique d'un montant de 75 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2012.



4° - Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 a trait, en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 alinéa 1^{er}, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même code, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite spécifique d'un montant de 10 K€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2012.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

PROJETS DE RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 4 JUIN 2013

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport de la Gérance, le rapport du Conseil de Surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice comptable de 7.481 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 7.481 €, en totalité au compte « Report à nouveau », lequel compte, compte-tenu de cette affectation sera porté de (957.338) € à (949.857) €.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par action
31 décembre 2011	-	-
31 décembre 2010	-	-
31 décembre 2009	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus à la société TCP Gérance I, gérant, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'attribution d'une somme de 52.000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013.

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, prend acte du montant de enveloppe globale de jetons de présence attribuée au titre de l'exercice 2012, soit la somme de 52 900 € (ce montant tient compte d'une régularisation relative à l'exercice 2011 comptabilisée en 2012, le montant théorique des jetons de présence fixé pour 2012 était de 58 500 €).

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Ventos
RCS : B 49346
Capital social, 37.454.963,70 euro
Adresse du siège social : 40 rue du Curé L-1368 Luxembourg

Représentée par Sandra Pasti, née le 22 août 1969, de nationalité française, demeurant 13 rues de Normandie F-57 330 Hettange-Grande

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance et constatant que les mandats respectifs de la société KPMG Audit, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Gérard Gaultry, Commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à échéance, décide de renouveler le mandat de la société KPMG SA en tant

que commissaire aux comptes titulaire et de nommer la société KPMG Audit FS2 en tant que commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, autorise le Gérant, conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 19 décembre 2012, au maximum 416.646 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, le transfert ou la cession de ces actions pourra être effectué, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 8,50 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 19 décembre 2012, et sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de Turenne Investissement, un montant maximal d'achat de 3.541.491 euros, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social, et, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-

dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit mois à compter de la présente Assemblée et met fin à l'autorisation d'opérer sur les actions de la société donnée au Gérant aux termes de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 mai 2012.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise le Gérant, dans les conditions fixées par la loi et pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 8^{ème} résolution votée ci-dessus, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois ;
- à réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance, décide, en vue d'harmoniser les dispositions statutaires avec les dispositions en vigueur de l'article 223-15 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, de modifier l'article 6.8 des statuts de la Société, comme suit :

« 6.8 Franchissements de seuils

Dès lors que les actions de la Société seront admises sur un marché réglementé ou non réglementé, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant plus de 5%, de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes

du capital social ou des droits de vote aux assemblées, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils. La même information est transmise lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils. Toutefois, cette obligation d'information ne s'applique pas aux opérations dont la liste figure aux IV et V de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

La Société rendra public le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert des seuils de participations représentant 50% ou 95% du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où elle en a connaissance. »

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance, décide, de modifier l'article 8.1 des statuts de la société relatif à la nomination des gérants afin (i) de mettre à jour la dénomination sociale de la société TCP GERANCE I, gérant statutaire, (ii) de porter la limite d'âge d'exercice des fonctions de Gérant de 65 ans à 70 ans, et (iii) de mettre à jour le 4ème paragraphe de l'article 8.1 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale, décide, en conséquence de modifier l'article 8.1 des statuts de la Société relatif à la nomination des gérants, comme suit :

« 8.1 Nomination des Gérants

La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, associés commandités ou étrangers à la Société.

Le Gérant statutaire est TCP GERANCE I.

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout Gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Gérant est fixée à 70 ans. Lorsqu'un Gérant atteint l'âge de 70 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui suit immédiatement cet anniversaire.

La durée du mandat du ou des Gérants est indéterminée. »

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 4 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 226-9 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet de pouvoirs comparables à ceux des Commissaires aux Comptes et fait un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire dans lequel il se doit de signaler toute irrégularité ou inexactitude dans les comptes annuels.

Le rapport que nous vous présentons a pour objet de vous rendre compte de l'activité de votre Conseil de Surveillance durant l'exercice 2012, et de vous faire connaître son avis sur les comptes et la gestion de la Société ainsi que sur les résolutions qui vous sont soumises par le Gérance.

Au cours de l'exercice 2012, votre Conseil de Surveillance a tenu six réunions. L'une d'entre elles était consacrée à la présentation par la Gérance des comptes et des résultats semestriels de la Société, et de l'évolution de son activité. Les autres réunions portaient sur les principales évolutions stratégiques de la Société et l'avancement de la politique d'investissement.

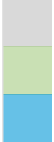
Par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, votre Conseil procède également à des investigations plus précises sur le contrôle et le suivi des risques. Ce Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice.

Les principales résolutions, sur lesquelles vous allez voter, nous ont été préalablement soumises ; elles se rapportent à l'approbation des comptes sociaux, à l'affectation du résultat et à l'approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code du commerce.

1- Situation de la société

TURENNE INVESTISSEMENT, Société en Commandite par Actions, régie par les articles 226-1 à 226-14 du Code de Commerce, a opté pour le régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR). Au 31 décembre 2012, la Société a rempli tous les ratios requis pour cette qualification.

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2012, dont voici les éléments marquants :

- 
- un actif net réévalué (ANR) en progression de plus de 10% par rapport au 31 décembre 2011 ;
 - deux cessions ayant permis de dégager des plus-values substantielles ;
 - l'acquisition de nouvelles participations, notamment dans la santé et l'hôtellerie, axes stratégiques d'investissement du Groupe Turenne Capital ;
 - une politique de retour à l'actionnaire engagée avec l'Offre Publique de Rachat d'Actions réalisée en décembre 2012 pour 3 M€.

2- Comptes de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux Comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

3- Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2012 d'un montant de 7 481 € au compte report à nouveau (déficiaire) dont le solde sera ainsi porté à 949 857 €.

4- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé l'attribution d'une somme de 52 000 € titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2013. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012, une enveloppe de jetons de présence de 52 900 € (ce montant tient compte d'une régularisation relative à l'exercice 2011 comptabilisée en 2012, le montant théorique des jetons de présence fixé pour 2012 était de 58 500 €).

5- Conventions réglementées

Nous vous informons qu'il existe une convention relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants.

6- Modification des articles 6.8 et 8.1 des statuts de la société respectivement relatifs aux franchissements de seuils et à la nomination des Gérants

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, en ce qui concerne les modifications des articles 6.8 et 8.1 des statuts de la société proposées par la Gérance, lesquelles nous paraissent opportunes.

7- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

8- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis octobre 2008, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 a renouvelé l'autorisation donnée au gérant, pour une durée de 18 mois, d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 4 décembre 2009, au maximum 468 346 actions, à un prix maximum d'acquisition ne pouvant excéder 10 euros par action.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2012, 115 000 € y avaient été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2012 :

- Nombre d'actions : 22 346
- Solde en espèce du compte de liquidité : 27 850 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2012 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
Achat	37 513	158 267,58	4,22
Vente	45 449	194 016,95	4,27

Ces transactions se traduisent par un gain de 19 840,80 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

9- Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance de Turenne Investissement est composé de cinq membres.

L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 772 514 actions de la Société au 31 décembre 2012.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.



9-1 Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit constitué de deux membres qui sont actuellement Monsieur Yves Turquin, Président et Monsieur Michel Biégala.

Au cours de l'année 2012, le comité s'est réuni quatre fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance.

Dans le cadre de ses travaux le Comité d'Audit a auditionné le Gérant de la Société préalablement à chaque publication de l'ANR.

Pour 2012, le Comité d'Audit prévoit de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

9-2 Autres comités

La Société n'ayant pas de personnel salarié, le Conseil de Surveillance n'a pas eu à créer de Comité des Rémunérations ni aucun autre comité.

9-3 Evaluation

Le Conseil a examiné les critères d'indépendance de ses membres.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2012. Le taux de présence a été de 100 %. Il a été examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, et les arrêtés trimestriels et semestriels.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'Assemblée donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2012.

Votre Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces différents projets, ni sur le contenu du Rapport de la Gérance, ni sur le texte des résolutions proposées par cette dernière.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT FINANCIER 2012

BILAN ACTIF

Au 31 décembre 2012

	31/12/2012		31/12/2011	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	-		-	-
Immobilisations incorporelles	5 980	5 980	-	-
- <i>Concession brevet licence</i>	5 980	5 980	-	-
Immobilisations corporelles	-		-	-
Immobilisations financières	25 812 234	6 530 073	19 282 161	21 558 604
- <i>Créances rattachées à des</i>	-	-	-	-
- <i>Titres immobilisés de l'activité de</i>	23 810 649	5 699 349	18 111 299	19 794 780
- <i>Autres titres immobilisés</i>	730 178	134 503	595 675	294 500
- <i>Prêts</i>	1 243 827	696 221	547 606	1 447 493
- <i>Autres immobilisations financières</i>	27 580	-	27 580	21 831
ACTIF IMMOBILISE	25 818 214	6 536 054	19 282 161	21 558 604
Créances	748 888		748 888	45 374
- <i>Autres créances</i>	748 888		748 888	45 374
Valeurs mobilières de placement	9 494 588	4 263	9 490 325	10 900 427
- <i>Autres titres</i>	9 494 588	4 263	9 490 325	10 900 427
Disponibilités	342 832		342 832	44 257
Charges constatées d'avance	47 575		47 575	43 007
ACTIF CIRCULANT	10 633 882	4 263	10 629 620	11 033 064
Ecart de conversion Actif	30 852		30 852	
TOTAL ACTIF	36 482 948	6 540 316	29 942 632	32 591 668

BILAN PASSIF

Au 31 décembre 2012

	31/12/2012	31/12/2011
- Capital	10 416 165	11 708 665
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 326 598	20 032 698
- Réserve légale	828 533	828 533
- Autres réserves	828 533	828 533
- Report à nouveau	- 957 338	- 3 621 773
- Résultat de l'exercice	7 481	2 664 435
Capitaux Propres	29 449 971	32 441 090
Autres fonds propres	-	-
- Provisions pour risques	80 379	-
Provisions pour risques et charges	80 379	-
- Fournisseurs et comptes rattachés	412 282	150 578
- Dettes fiscales et sociales	-	-
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Dettes	412 282	150 578
TOTAL PASSIF	29 942 632	32 591 668

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2012

	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	-	-
Produits d'exploitation	2 010	-
- reprises sur provisions et transfert de charges	2 000	-
- autres produits	10	-
Charges d'exploitation	1 075 721	1 316 532
- autres achats et charges externes	1 022 708	1 054 326
- impôts, taxes et versements assimilés	113	113
- dotations aux amortissements sur immobilisations	-	197 093
- autres charges	52 900	65 000
Résultat d'exploitation	- 1 073 711	- 1 316 532
Produits financiers	808 123	1 136 074
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	70 260	84 774
- autres intérêts et produits assimilés	243 898	205 382
- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	334 917	716 578
- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	159 048	129 339
Charges financières	3 817 581	1 373 546
- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 817 581	1 356 124
- charges nettes sur cession de VMP	-	17 423
Résultat financier	- 3 009 458	- 237 473
Produits exceptionnels	7 719 041	8 812 584
- sur opérations en capital	7 719 041	8 812 584
Charges exceptionnelles	3 628 392	4 594 145
- sur opérations en capital	3 578 865	4 594 145
- sur opérations de gestion	49 527	-
Résultat exceptionnel	4 090 649	4 218 439
RESULTAT NET TOTAL	7 481	2 664 435
RESULTAT NET part des commanditaires	7 481	2 664 435

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Présentation de Turenne Investissement

Turenne Investissement est une société en commandite par actions, régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006.

Par ailleurs, Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes.

Investissements réalisés au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice, trois nouveaux investissements ont été réalisés :

- prise de participation de 0,76 M€ dans la société *Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, présente dans les métiers du verre plat (transformation et pose) ;
- participation, en octobre 2012, à l'augmentation de capital de la société *Clinidev* à hauteur de 1,2 M€ aux cotés du FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital ;
- en 2012, Turenne Capital a créé Turenne Hôtellerie, une structure dédiée à l'investissement hôtelier, secteur offrant de belles perspectives de croissance. Dans ce contexte, Turenne Investissement a participé à l'acquisition du fonds de commerce et les murs de l'hôtel Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles, membre du Groupe Accor, pour un montant de 0,9 M€ en décembre 2012.

Après avoir cédé sa participation au capital de *Globe Groupe* Turenne Investissement a réinvesti partiellement dans cette société pour l'accompagner dans une nouvelle phase ambitieuse de développement.

Société	Date d'investissement	Montant (en millions €)
Cevino Glass	mars 2012	0,76 million €
Hawker Holding	avril 2012	1,50 million €
Clinidev	octobre 2012	1,19 million €
Hôtellerie Saint Jacques	décembre 2012	0,92 million €
TOTAL		4,37 millions €

Cessions réalisées au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice, Turenne Investissement a réalisé deux nouvelles cessions :

- la participation dans *Globe Groupe* a été cédée, avec une plus-value de 1,26 M€ et un retour sur investissement (TRI) sensiblement supérieur à 25% ;
- la cession de la société *Capsule Technologie* a quant à elle générée une plus value de 3,2 M€ et un TRI proche de 30%.

Valeur estimative du portefeuille (TIAP – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille)

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :			
- au coût de revient	6 325 084	6 325 084	6 325 084
- à une valorisation inférieure au coût de revient	11 602 361	5 813 012	5 813 012
- à une valorisation supérieure au coût de revient	6 393 205	6 393 205	13 314 706
Valeur estimative du portefeuille	24 320 650	18 531 300	25 452 801
prêts	1 243 827	547 606	547 606
intérêts courus	123 627	79 124	284 525
Total incluant les créances rattachées aux TIAP	25 688 105	19 158 031	26 284 932
	<i>Provision comptable</i>	-6 530 074	
	<i>Plus value latente non comptabilisée</i>		7 126 901

Règles et méthodes comptables

La société clôture son sixième exercice comptable d'une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012).

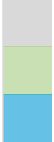
Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- frais de constitution : 100 % la première année,
- frais d'établissement : 5 ans en linéaire au prorata temporis,
- site internet : 100 % la première année.
-

Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité

Conformément à la réglementation comptable, les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires.

Lorsqu'une diminution significative et durable de la valeur d'une participation est constatée, une dépréciation sur le prix d'acquisition est opérée, généralement par tranche de 25%.


Une diminution significative et durable peut résulter, entre autre, d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement ainsi que tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable.

Méthodes d'évaluation extracomptable

Valorisation des titres cotés

Les titres cotés sont évalués selon les critères suivants :

- les titres français admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours constaté sur le marché réglementé où ils sont négociés, au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ;
- les titres étrangers admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours constaté sur le marché réglementé s'ils sont négociés sur un marché réglementé français au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré, ou du dernier cours constaté sur leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;
- les valeurs négociées sur un marché qui n'est pas réglementé, sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ; toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées sur le marché concerné est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces valeurs sont évaluées comme les valeurs non cotées.



Cette méthode n'est applicable que si les cours reflètent un marché actif. Un instrument sera considéré comme négocié sur un marché actif s'il est possible d'en obtenir une cotation sans délai et de manière régulière auprès d'une bourse de valeurs, d'un courtier, d'un service de cotation, ou d'un organisme réglementaire, et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières, réalisées dans des conditions de concurrence normale.

Il pourra être appliqué aux critères d'évaluation ci-dessus une décote de négociabilité si les transactions sur les titres concernés font l'objet de restrictions officielles et/ou s'il existe un risque que la position ne soit pas immédiatement cessible :

- pour les investissements cotés soumis à une restriction affectant la négociation ou à une période d'immobilisation (période de lock-up), une décote de vingt (20) % par rapport au cours de marché sera appliquée. Cette décote sera progressivement ramenée à zéro en fin de période,
- pour les investissements cotés dont la cession n'est pas soumise à restriction, mais pour lesquels le volume quotidien moyen de titres échangés ne permet pas de sortir immédiatement, une décote sera appliquée. Jusqu'à 20 jours de Bourse : aucune décote, entre 20 et 49 jours de Bourse : décote de 10%, entre 50 et 100 jours de Bourse : décote de 20%, au-delà de 100 jours de Bourse : décote de 25%.

Ces deux types de décote ne seront pas cumulés. Dans certaines circonstances, le volume d'échange ne constituera pas un indicateur pertinent de la négociabilité d'un titre. Ce sera notamment le cas de titres dont les volumes échangés sur le marché sont insuffisants pour susciter l'intérêt de certains investisseurs, qui sont pourtant prêts à acheter des volumes plus conséquents hors marché. Dans ce cas de figure, il conviendra de tenir compte des cours et des montants de ces transactions hors marché (marché de blocs) pour déterminer la négociabilité du titre.

Parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions de SICAV, les parts de fonds communs de placement et les droits dans les entités d'investissement visées au b) du 2. de l'article L. 214-36 du code monétaire et financier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Concernant les parts d'un FCPR et/ou les droits dans une entité d'investissement visée au b) du 2. de l'article L. 214-36 du code monétaire et financier, la Société de gestion peut opérer une révision par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, si avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues par ce FCPR ou cette entité d'investissement, susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.

Valorisation des titres non cotés

Les titres non cotés sont évalués selon la méthode des comparables boursiers sur lesquels une décote de 40% est appliquée.

Les méthodes suivantes pourront être retenues pour l'évaluation des titres : l'évaluation pourra être effectuée en appliquant sur la participation, des multiples ou ratios de valorisation déterminés en fonction des données financières telles que capitalisations boursières, cash flow, bénéfices, EBIT,

EBITDA. Ces multiples et ratios sont déterminés à partir d'un échantillon de sociétés comparables à la participation évaluée ou issues du même secteur d'activité.

Les mêmes méthodes devront s'appliquer d'une période à l'autre, sauf changement au niveau de l'entreprise (notamment si celle-ci génère désormais une rentabilité pérenne).

Pour estimer la valorisation d'un investissement, la Société de Gestion utilisera une méthodologie appropriée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement et formulera des hypothèses et des estimations raisonnables. Le stade de développement de l'entreprise et/ou sa capacité à générer durablement des bénéfices ou une trésorerie positive influenceront également le choix de la méthodologie.

On distinguera les cas suivants :

- *Sociétés en création, sociétés sans revenus ou avec des revenus insignifiants, et sociétés sans bénéfices ou flux de trésorerie positifs*

Ces sociétés, qui donnent généralement lieu à des investissements de type amorçage ou capital-risque, ne génèrent habituellement aucun résultat ni flux de trésorerie positif, et n'en généreront pas à court terme. Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer la probabilité de succès ou d'échec des activités de développement ou de recherche de l'entreprise et leur impact financier, et donc d'établir des prévisions de flux de trésorerie.

Par conséquent, l'approche la plus adaptée pour déterminer la *fair value* consistera à utiliser une méthode basée sur des transactions observées, en l'occurrence le prix d'un investissement récent.

Cette méthode ne sera valable que pendant une période limitée après la transaction de référence, période dont la durée reflètera les conditions propres à l'investissement. Dans la pratique toutefois, une période d'un an est généralement retenue.

A l'issue de cette période, la Société de gestion devra établir si l'évolution du contexte de l'investissement justifie un changement de méthodologie de sorte qu'une des autres méthodologies répertoriées soit plus appropriée ou si certains éléments démontrent, soit une érosion de la valeur de l'investissement, soit une augmentation difficilement contestable de celle-ci. Dans le cas contraire, la Société de gestion reportera simplement la valeur retenue lors de la précédente évaluation.

La méthode des multiples de résultats ne sera pas applicable dans le cas de sociétés dont les revenus, les bénéfices ou les flux de trésorerie positifs sont inexistantes ou insignifiants.

- *Sociétés ayant des revenus, mais aucun bénéfice ou flux de trésorerie positifs significatifs*

Il est souvent difficile d'évaluer la probabilité de succès des activités en développement ou de recherche de ces sociétés et leur impact financier, et donc d'établir des prévisions de résultats et de flux de trésorerie fiables. Il s'agit généralement de sociétés en phase de démarrage, de développement ou de redressement.

La méthode la plus adaptée consistera généralement à considérer le prix d'un investissement récent. Sa pertinence devra toutefois être évaluée de manière régulière. A cet égard, les références sectorielles pourront fournir des informations utiles.

La méthode de l'actif net pourra s'appliquer aux sociétés dont l'actif net offre une rentabilité inférieure aux attentes, et pour lesquelles la cession des actifs permettrait d'optimiser la valeur.

La méthode des multiples de résultats ne sera pas applicable dans le cas de sociétés dont les revenus, les bénéfices ou les flux de trésorerie positifs sont inexistants ou insignifiants.

- *Sociétés ayant des revenus, des bénéfices pérennes et/ou des flux de trésorerie positifs pérennes*

Dans ce cas de figure, la méthode du prix d'un investissement récent sera probablement la plus adaptée, tout au moins pendant une certaine période suivant l'investissement initial. La durée de cette période dépendra de circonstances spécifiques, mais n'excédera généralement pas un an.

Au-delà, les données de marché et la méthode des multiples de résultats fourniront probablement la meilleure estimation de la *fair value*.

Une diminution significative et durable de la valeur d'un investissement peut résulter, entre autre d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement, de performances substantiellement et de façon durable inférieures aux prévisions, ainsi que de tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable. Il peut s'agir également de la constatation objective que la société est dans l'impossibilité de lever des fonds dans des conditions de valorisation qui étaient celles du précédent tour de financement.

Dans ce cas, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors de la dernière évaluation est opérée, et ce par tranche de vingt-cinq (25) %. La Société de gestion peut décider d'appliquer une décote autre qu'un multiple de vingt-cinq (25) % à la condition d'en mentionner les motifs dans son rapport annuel de gestion.

- *Valorisation des avances en compte courant*

Les avances en compte courant sont valorisées à leur nominal. Elles peuvent être provisionnées lorsque l'entreprise n'est plus solvable.

- *Prise en compte des garanties Oséo*

Les investissements font l'objet d'une souscription à la garantie Oséo, dans la limite du plafond annuel, lorsqu'elle répond aux différents critères.

Lorsqu'une société sous garantie rencontre des difficultés entraînant une diminution de la valeur d'un investissement, et si ces difficultés font parties des risques couverts par la garantie Oséo (dépôt de bilan, etc.), l'indemnisation est prise en compte pour la valorisation de l'investissement.

En conséquence, la valeur de l'investissement ne sera pas inférieure au montant de l'indemnisation à percevoir sous réserves du plafond et de la durée de la garantie.

A contrario, lorsque la cession de nos titres engendre une plus-value, une quote-part de 10% est à reverser à Oséo dans la limite des indemnisations perçues.

En conséquence, à chaque clôture, les plus-values latentes provenant de revalorisations à la hausse de nos investissements font l'objet d'une provision extracomptable de 10% de leur montant, dans la limite des indemnisations reçues.

Au 31 décembre 2012, le montant des investissements encore en portefeuille, garantis par Oséo, est de 7 190 603 €. Ces investissements sont garantis entre 50 % et 70% et dans la limite d'une indemnisation globale de 1 953 963 €.

Société	Convention	Montant investi	% garanti	Montant garanti
Aston Medical	2007	865 437 €	50%	432 719 €
International Greetings (holding de Dromadaire)	2007	1 296 000 €	50%	648 000 €
Menix (holding de Dedienné Santé)	2007	2 951 200 €	50%	1 475 600 €
HPE	2008	802 000 €	50%	401 000 €
Aston Medical	2008	331 654 €	50%	165 827 €
Quemco (holding de Quadrimex)	2009	620 000 €	50%	310 000 €
Pellenc Selective Technologies	2009	324 312 €	50%	162 156 €
Mutualisation des conventions 2007-2008-2009		7 190 603 €		3 595 302 € plafonnés à 1 953 963 €
Total		7 190 603 €		3 595 302 € plafonnés à 1 953 963 €

Convention 2007

La ligne Mediastay, qui faisait l'objet d'une garantie Oséo, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à Oséo, soit 250 542,04 €, dans la limite des indemnisations reçues.

Pour Globe Diffusion, la quote-part de plus-value à reverser serait de 122 394 €.

Turenne Investissement n'ayant pas reçu d'indemnisation sur la convention concernée, ces montants ne seront exigibles que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnisation ultérieure.

Convention 2008

Concernant la cession des actions Capsule Technologie, le calcul de la quote-part de plus-value à reverser est en cours par Oséo. Cette quote-part sera exigible à hauteur de 114 495,60 €, Turenne Investissement ayant perçu sur cette convention une indemnisation de ce montant pour la société Climadiff. Ce montant est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2012.

Tableaux annexes

Immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (par cession)	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 485 109	-	1 479 129	5 980
- Frais d'établissement	1 479 129		1 479 129	-
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières	24 306 976	5 150 381	3 645 125	25 812 233
- TIAP et autres titres	22 603 082	4 855 014	2 917 270	24 540 825
- Prêts	1 703 894	295 368	727 854	1 271 407
TOTAL	25 792 085	5 150 381	5 124 254	25 818 213

Amortissements

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 485 109		1 479 129	5 980
- Frais d'établissement	1 479 129		1 479 129	-
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières				
- TIAP et autres titres				
- Prêts				
TOTAL	1 485 109		1 479 129	5 980

Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	1 271 407	119 730	1 151 677
- Prêts	1 243 827	92 150	1 151 677
- Autres immobilisations financières	27 580	27 580	
De l'actif circulant	796 463	425 009	371 454
- Débiteurs divers	748 888	377 434	371 454
- Charges constatées d'avance	47 575	47 575	
Total	2 067 870	544 739	1 523 131

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	412 282	412 282	-	-
Total	412 282	412 282	-	-

Provisions et Dépréciations inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations	2 748 372	3 782 467	765	6 530 074
- sur autres immobilisations	2 748 372	3 782 467	765	6 530 074
TOTAL	2 748 372	3 782 467	765	6 530 074

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Autres titres immobilisés	123 627	65 443
Prêts	92 150	85 243
Autres Créances	748 888	45 374
Total	964 665	196 060

Charges constatées d'avance

	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'exploitation	47 575	43 007
Total	47 575	43 007

Charges à payer

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 635	81 527
Total	199 635	81 527

Composition du capital social

Catégories de titres	Valeur nominale			Nombre de titres		
Actions	2,50	2,50	4 683 466	-	517 000	4 166 466

Notes relatives à certains postes du bilan

Postes de l'actif

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P)

Ils regroupent les investissements en fonds propres réalisés dans le cadre de l'activité de portefeuille. Cette activité est définie comme celle qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Sont classés sous cette rubrique, l'ensemble des actions cotées, non cotées, certificats d'investissement, parts sociales, obligations ordinaires, convertibles, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), et bons de souscription d'actions (BSA) des sociétés françaises et étrangères. Les comptes courants ne figurent pas sous cette rubrique mais sur la ligne « Prêts ».

Les actions et obligations des différentes sociétés en portefeuille se décomposent comme suit :

Sociétés	Nature des titres	Prix de revient (€)	Dépréciation (€)	Valeur comptable (€)
Aston Medical	actions	3 024 543	278 892	2 745 650
Aston Medical	ORA	865 437		865 437
Béranger (holding de Carven)	actions	1 034 800		1 034 800
CENA (holding de CEDE)	actions	762 785	762 785	-
Clinidev	actions	658 726		658 726
Clinidev	OC	529 441		529 441
Menix (holding de Dediene Santé et Serf)	actions	2 873 141		2 873 141
International Greeting (holding de Dromadaire)	actions	1 295 966	323 992	971 974
Augustine Animations (holding de Idé)	actions	161 000		161 000
Augustine Animations (holding de Idé)	OC	529 000		529 000
Frio (holding de La Sommelière Internationale)	actions	137 214		137 214
Frio (holding de La Sommelière Internationale)	OC	271 722		271 722
Mediastay Holding (holding de Mediastay)	actions	3 497 415	2 120 480	1 376 935
Hôtellerie Saint Jacques	Actions	924 840		924 840
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies)	Actions	801 908	503 456	298 452
Pellenc Selective Technologies	OC	324 312		324 312
Quemco (holding de Quadrimex)	actions	620 000		620 000
Countum (holding de Satam et Meci)	actions	1 125 000	1 125 000	-
SIL (Groupe Logistique Grimonprez)	actions	999 826		999 826
Solem Finance (holding de Solem)	actions	430 400		430 400
Solem Finance (holding de Solem)	OC	192 873		192 873
Somedics	actions	534 624	534 624	-
Somedics	OC	50 121	50 121	-
Hawker holding (holding de Globe Groupe)	Actions	1 405 556		1 405 556
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	Actions	253 333		253 333
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	OC	506 666		506 666
Total		23 810 649	5 699 350	18 111 299

Les autres titres immobilisés

Ils correspondent aux intérêts à recevoir sur les obligations (OC et ORA) des sociétés du portefeuille, ainsi qu'aux parts du FCPR Capital Santé I et aux actions Turenne Investissement détenues en propre.

Sociétés	Nature des titres	Taux	Prix de revient	Dépréciation	Valeur comptable
Aston Medical	ORA	3,50 %	9 958		9 958
Béranger (holding de Carven)	OC	3,00%	2 226		2 226
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	OC	5,00%	17 355		17 355
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	OC	5,00%	2 664		2 664
CENA (holding de CEDE)	ORA	3,00%	3 641	3 641	-
CENA (holding de CEDE)	ORA	3,00%	7 869	7 869	-
Clinidev	OC		4 859		4 859
Augustine Animations (holding de Idé)	OC	5,50%	12 196		12 196
Frio (holding de La Sommelière)	OC	8,00 %	20 196		20 196
Countum (holding de Satam et Meci)	OC	5,00 %	29 462	29 462	-
Solem Finance (holding de Solem)	OC	5,00 %	2 830		2 830
Solem Finance (holding de Solem)	OC	5,00 %	6 840		6 840
Somedics	OC	5,50%	3 530	3 530	-
Parts FCPR Capital Santé I			510 000	90 000	420 000
Actions propres			96 551		96 551
Total			730 178	134 503	595 675

Les prêts

Ils correspondent aux avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille et augmentées des intérêts à recevoir. Ces avances en compte courant ont vocation à être converties en fonds propres.

	Montant (prêt et intérêts courus)	Dépréciation	Valeur comptable
Béranger (holding de Carven)	312 136		312 136
CENA (holding de CEDE)	69 215	69 215	-
Menix (holding de Dedienné Santé et Serf)	119 000		119 000
Countum (holding de Satam et Meci)	427 850	427 850	-
Somedics	129 032	129 032	-
Hawker holding (holding de Globe Groupe)	94 444		94 444
Intérêts courus	92 150	70 124	22 026
Total	1 243 827	696 221	547 606

Les créances

Les créances comprennent le solde du produit de cession des actions Capsule cédées le 30 juin 2012, soit 773 760 € actuellement sous séquestre, diminué de l'écart de conversion d'un montant de 30 852 €, le séquestre étant en dollars.

Les créances comprennent également un avoir à recevoir de 5 980 €.

Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) correspondent aux liquidités en attente d'investissement, elles sont placées dans des certificats de dépôt, des dépôts à terme et fonds monétaires et obligataires. Elles se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2012 :

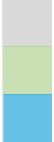
	Evaluation au bilan	Evaluation au prix du marché
Amundi Trésor 6 mois	677 924	678 108
Amundi Trésor 12 mois	5 217 640	5 220 749
SG Oblig Corp 1-3 ans	521 908	521 908
Dépôt à terme	3 000 000	3 000 000
Intérêts courus	72 853	72 853
TOTAL	9 490 325	9 493 618

Les charges constatées d'avance

Il s'agit de frais de communication, d'assurance et du contrat de liquidité.

L'écart de conversion actif

Il s'agit de l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule.



Postes du passif

Capitaux propres

Suite à l'annulation de 517 000 actions le 19/12/2012, le capital social est composé de 4 166 466 actions de 2,50 euros, entièrement libérées.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

Capitaux propres au 31/12/2011 : 32 441 090 €

Rachat d'actions avec annulation : 2 998 600 €

Résultat au 31/12/2012 : 7 481 €

Capitaux propres au 31/12/2012 : 29 449 971 €.

Provisions perte de change

Il s'agit de l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule.

Provisions pour risques et charges

La provision de 49 526,99 € correspond à la franchise de l'assurance du séquestre Capsule.

Dettes

Les dettes correspondent principalement à des frais relatifs à l'Offre Publique de Rachat d'Actions, la quote-part de plus-value de la cession Capsule à reverser à Oseo, des honoraires d'avocats, de commissaires aux comptes, du déontologue, des frais de communication, d'assurance.



Engagement hors bilan

Oséo garantie

Convention 2007

La ligne Mediastay, qui faisait l'objet d'une garantie Oséo, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à Oséo, soit 250 542,04 €, dans la limite des indemnisations reçues.

Pour Globe Diffusion, la quote-part de plus-value à reverser serait de 122 394 €.

Turenne Investissement n'ayant pas reçu d'indemnisation sur la convention concernée, ces montants ne seront exigibles que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnisation ultérieure.

Convention 2008

Concernant la cession des actions Capsule Technologie, le calcul de la quote-part de plus-value à reverser est en cours par Oséo. Cette quote-part sera exigible à hauteur de 114 495,60 €, Turenne Investissement ayant perçu sur cette convention une indemnisation de ce montant pour la société Climadiff. Ce montant est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2012.

FCPR Capital Santé 1

Turenne Investissement s'est engagé à investir 3 millions d'euros dans le FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé. Au 31 décembre 2012, 17% de cet engagement, soit 510 000 €, a été libéré.

Autres engagements

Dans le cadre de l'opération de cession des titres MKG Holding en avril 2011, Turenne Investissement a consenti au titre de garantie d'actif et de passif une promesse de cession de titres. Le montant maximum de cette garantie est de 213 656 € jusqu'au 31 mars 2013, et 172 569 € au-delà du 31 mars 2013.

Turenne Investissement qui avait été assignée par un ancien dirigeant d'une société du portefeuille, en tant qu'actionnaire, a été condamnée par le tribunal de commerce, à verser solidairement avec les autres défendeurs (la société, ses dirigeants ainsi que les autres actionnaires), la somme de 5 209,89 €. Turenne Investissement ainsi que les autres défendeurs ont interjeté appel de cette décision. Etant donné le très faible montant, aucune provision n'est constatée au 31 décembre 2012.

Charges d'exploitations

- autres achats et charges externes

Les frais généraux de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

	Montant
Rémunération de la gérance	710 449
Honoraires – investissements et cessions	55 450
Honoraires - juridiques	34 988
Marketing et communication	44 864
Assurances	58 637
Contrat de liquidité	19 115
Honoraires - commissaires aux comptes	30 408
Autres honoraires	33 501
Honoraires - comptabilité	13 551
Honoraires - déontologie	12 000
Frais de Gestion des titres	9 638
Frais bancaires	108
TOTAL	1 022 708

- impôts, taxes et versements assimilés

La société ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capital risque, tous les produits entrant dans le champ d'application de la loi sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Le montant comptabilisé sur cette ligne correspond à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

- autres charges

Elles concernent les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.



Produits financiers

- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Ces produits correspondent aux intérêts des ORA des sociétés du portefeuille et des avances en compte courant.

- autres intérêts et produits assimilés

Ils correspondent aux intérêts des obligations des sociétés du portefeuille ainsi qu'aux intérêts des certificats de dépôt et des dépôts à terme.

- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges

Les 327 417 € de transfert de charges correspondent principalement à l'indemnisation de l'assurance Oséo reçue pour les sociétés Climadiff et Somedics.

- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement

Il s'agit des plus-values nettes de cessions sur les valeurs mobilières de placement en portefeuille pour le placement de la trésorerie en attente d'investissement.



Charges financières

- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Ces charges correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés, Countum, HPE, International Greetings, Mediastay Holding et du FCPR Capital Santé I ainsi que des intérêts courus sur les titres CENA, Countum et Somedics.

Ces charges comprennent également l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel provient principalement des opérations de cessions des lignes Hawker (holding de Globe Groupe) et Capsule Technologie qui ont permis de générer 4,4 millions d'euros de plus-values.

Il tient également compte des frais relatifs à l'Offre Publique de Rachat d'Actions.


Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 805 670	11 708 665	11 708 665	11 708 665	10 416 165
Nombre d'actions ordinaires	3 122 268	4 683 466	4 683 466	4 683 466	4 166 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 271 352	- 202 703	- 706 681	3 501 074	3 817 563
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 1 324 872	- 1 418 134	- 1 783 977	2 664 435	7 481
Résultat distribué	450 382				
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,09	-0,04	-0,15	0,75	0,92
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,42	-0,30	-0,38	0,57	0,00
Dividende attribué	0,12				
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux					

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (en €)	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute / Nette en €		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Aston Medical ZI de Montreynaud 19 rue de Montreynaud 42 000 Saint Etienne	990 144	5 782 458 €	24,1 %	3 889 980	3 611 088		0	10,81 M€	0,31 M€	0	au 31/12/2011
Mediastay Holding (holding de Mediastay) 45 rue Jean Jaures 92 300 Levallois Perret	15 670 667	8 157 227 €	8,8 %	3 497 415	1 376 935	0	0	15,95 M€	- 4,60 M€	0	au 31/12/2011
International Greetings (holding de Dromadaire) 86B rue de la République 92 800 Puteaux	8 037 000	1 692 416 €	16,1 %	1 295 966	971 974	0	0	0	0,50 M€	0	au 30/09/2012
Menix (holding de Dedienné Santé et Serf) 85 chemin des Bruyères 69150 Decines Charpieu	17 641 222	1 603 672 €	15,9 %	2 873 141	2 873 141	119 000	0	1,42 M€	0,90 M€	0	au 31/12/2011
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle) 7 rue de la Cruppe 59650 Villeneuve d'Ascq	2 633 334	0	9,6 %	759 999	759 999	0	0	0,33 M€	0,70 M€	0	au 30/09/2012
Clinidev 5 rue Louis Bleriot 63100 Clermont Ferrand	8 573 819	NA	7,7 %	1 188 167	1 188 167	0	0	NA	NA	0	1er bilan non encore établi (a)
Countum (holding de Satam et Meci) 11 Avenue Ch de Gaulle 95 700 Roissy en France	6 687 590	- 787 165 €	16,8 %	1 125 000	0	427 850	0	1,72 M€	- 2,71 M€	0	au 30/04/2012
Augustines Animation (holding de Idé) 12 rue des Dames Augustines 92200 Neuilly sur Seine	1 650 000	756 154 €	9,8 %	690 000	690 000	0	0	0,24 M€	0,13 M€	0	au 31/12/2011
Hawker Holding (holding de Globe Diffusion) 42 rue d'Aguesseau 92 100 Boulogne Billancourt	16 911 823	NA	8,3 %	1 405 556	1 405 556	94 444	0	NA	NA	0	1er bilan non encore établi
Quemco (holding de Quadrimex) 772 Chemin du Milieu 84 300 CAVAILLON	7 500 000	- 844 407 €	8,3 %	620 000	620 000	0	0	2,02 M€	- 1,19 M€	0	au 30/09/2012

Filiales et participations	Capital (en €)	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette(en €)						
Frio (holding de La Sommelière Internationale) ZA Les Portes de l'Océane Ouest 72650 Saint Saturnin	4 545 499	- 129 097 €	1,1 %	408 936	408 936	0	0	1,00 M€	0,79 M€	0	au 31/01/2012
Solem Finance (holding de Solem) 3 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	8 703 619	4 150 499 €	4,9 %	623 273	623 273	0	0	0,06 M€	0,41 M€	0	au 31/08/2012
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies) Route de Rustrel 84 400 APT	130 000	873 106 €	5,0 %	801 908	298 452	0	0	0	- 0,01 M€	0	au 31/12/2011
Béranger (holding de Carven) 4 rue Béranger 75 003 Paris	2 531 664	- 253 005 €	6,5 %	1 034 800	1 034 800	312 136	0	0,52 M€	- 0,52 M€	0	au 31/08/2012
CENA (holding de CEDE) 4 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	15 449 457	- 14 826 597 €	4,9 %	762 785	0	69 215	0	0	- 3,93 M€	0	au 31/12/2011
Somedics 13 rue Camille Desmoulins 92441 Issy-Les-Moulineaux	49 950	608 955 €	9,6 %	584 745	0	129 032	0	4,52 M€	- 0,12 M€	0	au 31/12/2010
Pellenc Selective Technologies 125 Rue Francois Gernelle 84 120 PERTUIS	1 850 000	4 196 011 €	0 %	324 312	324 312	0	0	16,90 M€	- 6,95 M€	0	au 31/12/2011
Services Immobiliers Logistiques (SIL) Parc Europescaut Rue Jean Jaures 59410 Anzin	4 532 920	3 150 889 €	2,4 %	999 827	999 827	0	0	8,88 M€	0,35 M€	0	au 31/12/2011
Hôtellerie Saint Jacques 29 rue Saint Augustin 75002 Paris	333 290	NA	26,4 %	924 840	924 840	0	0	NA	NA	0	1er bilan non encore établi
TOTAL				23 810 649	18 111 299	1 151 677					



Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Turenne Investissement SCA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

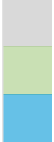
Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans l'annexe des comptes annuels. Nous avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion, des informations et des hypothèses retenues pour la valorisation de ces instruments financiers. Nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 30 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



Rapport spécial du Commissaire aux comptes

sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R.226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère

- Nature et objet :

Un contrat de co-investissement établi avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère, a été autorisé préalablement par le conseil de surveillance de votre société le 9 octobre 2006. Ce contrat signé le 9 octobre 2006 a fait l'objet de précisions par un avenant du 29 octobre 2006 pour se conformer aux demandes de l'AMF et au code de déontologie de l'AFIC. Il détermine les règles de co-investissement avec les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

- Modalités :

Les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement au côté des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires sont fonction de la nature des investissements et des contraintes d'investissements des différents véhicules. Ils sont déterminés en amont des investissements tout au long de l'année, conformément aux principes définis par la convention.

Paris La Défense, le 30 avril 2013

KPMG Audit
Département de KMPG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



29-31, rue Saint Augustin - 75 002 Paris

Tel : 01 53 43 03 03 - Fax : 01 53 43 03 04